

 LA SÉCURITÉ SOCIALE - 2026


# Rapport d'activité IGSS

Exercice 2025



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité sociale

Inspection générale de la sécurité sociale

A decorative graphic consisting of several overlapping, wavy white lines that curve across the middle of the page.

Mars 2026

[igss.gouvernement.lu](http://igss.gouvernement.lu)

# Sommaire

Le mot de la Directrice.....	5
Les missions légales de l'IGSS .....	7
L'IGSS en bref .....	9
Les services de l'IGSS.....	11
Service Direction .....	12
Service Audit .....	16
Service Études & analyses .....	20
Service Informatique .....	24
Service Juridique .....	28
Service Pensions complémentaires.....	32
Service Relations internationales.....	36
Service Ressources humaines et financières .....	40
Cellule d'expertise médicale .....	44
Cellule Emploi-Travail .....	48
Annexes .....	52
Les publications de l'IGSS en 2025 .....	52
Les publications avec participation de l'IGSS en 2025.....	53
Glossaire .....	54



## Le mot de la Directrice



Chères lectrices, chers lecteurs,

L'année 2025 a prolongé l'élan engagé par l'IGSS, avec un exercice marqué par le renforcement de ses missions, l'amélioration continue de ses processus et une attention accrue portée à la qualité de ses livrables.

Dans cette même dynamique, l'IGSS dévoile une présentation entièrement revisitée de ses activités : un format modernisé, une structure repensée et une ligne éditoriale clarifiée, afin de mieux refléter l'organisation actuelle de l'administration et de mettre en lumière le travail réalisé par l'ensemble des services.

L'édition 2025 adopte ainsi une approche plus lisible, cohérente et alignée sur nos processus internes. Le choix d'une présentation par services offre une vision plus fidèle de l'activité quotidienne de nos équipes et garantit une visibilité équilibrée de leurs contributions.

Cette évolution s'inscrit également dans la continuité de nos travaux sur les processus internes et contribuera, lorsque cela est possible, à réduire les ressaisies, fiabiliser les informations et alléger la charge de préparation des contenus du rapport d'activité.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs de l'IGSS pour leur engagement tout au long de l'année. Leur professionnalisme et leur esprit de coopération sont au cœur de la qualité du service public que nous rendons. Mes remerciements vont également à mon prédécesseur, Monsieur Thomas Dominique, dont l'action en tant que Directeur depuis 2015 a fortement contribué à structurer et renforcer notre administration.

C'est avec un profond sens des responsabilités que j'assume aujourd'hui la fonction de Directrice faisant fonction. Je veillerai à poursuivre ce travail de manière continue et exigeante, au service des missions de l'IGSS et de ses évolutions futures.

Je vous souhaite une excellente lecture du rapport d'activité 2025.

Vanessa Di Bartolomeo  
*Directrice faisant fonction*



## Les missions légales de l'IGSS

L'IGSS, qui a été instituée au sein de l'administration gouvernementale par la loi du 25 avril 1974, est placée sous l'autorité du ministre ayant dans ses attributions la santé et la sécurité sociale.

L'IGSS a pour missions (Art. 423 du Code de la sécurité sociale (CSS)) :

- de contribuer à l'élaboration des mesures législatives et réglementaires en matière de sécurité sociale;
- d'assurer le contrôle des institutions de sécurité sociale qui en vertu des lois et règlements est exercé par le Gouvernement ou un membre du Gouvernement;
- de participer à tout travail d'élaboration et d'exécution en rapport avec les règlements de l'Union européenne et les conventions multi- ou bilatérales en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale et en rapport avec les normes des institutions internationales œuvrant dans le domaine de la protection sociale;
- de réaliser des analyses et des études à des fins d'évaluation et de planification des régimes de protection sociale et de recueillir à ces fins les données auxquelles l'IGSS a accès en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur, de les centraliser, de les traiter et de les gérer sous forme pseudonymisée.

Dans le cadre de ses missions, l'IGSS peut être chargée de toute question lui soumise par le Gouvernement ou un membre du Gouvernement.

L'IGSS peut faire au Gouvernement toute suggestion susceptible d'améliorer la législation de sécurité sociale ou l'organisation des institutions de sécurité sociale. (Art. 424 CSS).

Les institutions de sécurité sociale (ISS) sont soumises à la haute surveillance du Gouvernement, laquelle s'exerce par l'IGSS. L'autorité de surveillance veille à l'observation

des prescriptions légales, réglementaires, statutaires et conventionnelles ainsi qu'à la régularité des opérations financières. À cette fin, elle peut en tout temps contrôler ou faire contrôler les institutions de sécurité sociale. (Art. 409, al. 1 à 3 CSS). Le législateur a donc confié à l'IGSS le rôle d'auditeur pour le compte du Gouvernement des institutions de sécurité sociale dont fait également partie la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) qui tombe sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions la Famille.

La haute surveillance du Fonds national de solidarité (FNS) par le Gouvernement est aussi exercée par l'IGSS (Art. 18 de la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création du fonds national de solidarité).

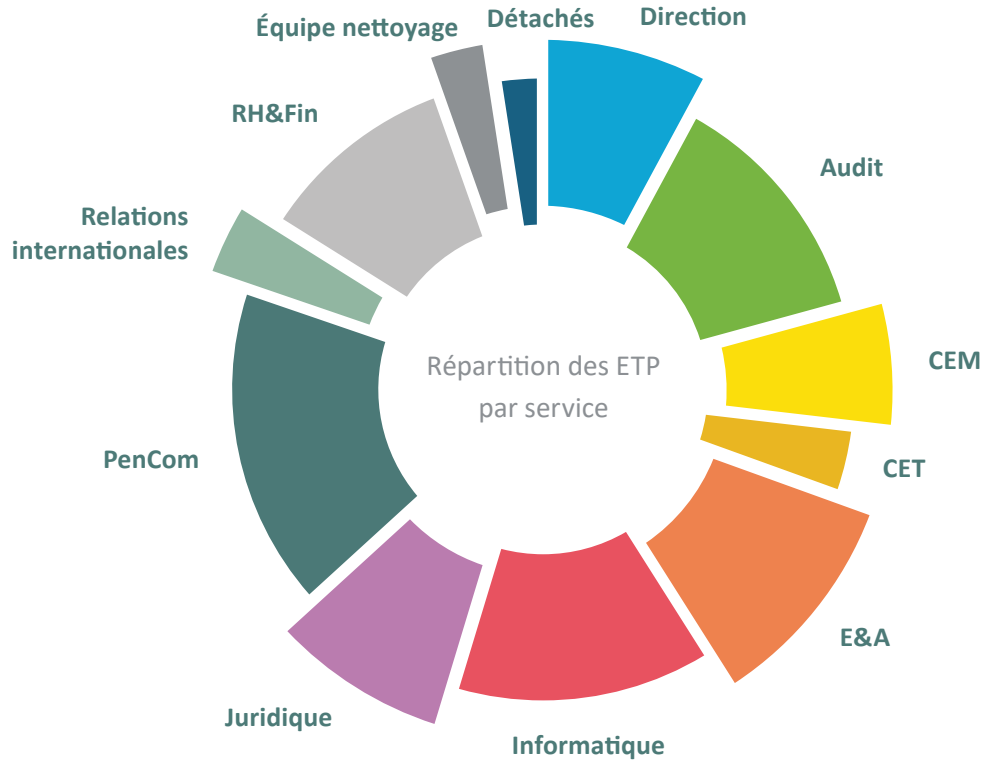
En outre, l'IGSS participe à l'exercice du pouvoir tutélaire pour le compte de deux ministères de tutelle des ISS dans de nombreux domaines spécifiés par le Code de la sécurité sociale. En particulier, si une décision d'un organe d'une ISS est contraire aux lois, règlements, conventions ou statuts, l'IGSS peut en suspendre l'exécution par décision motivée jusqu'à décision du ministre de tutelle qu'elle saisit aux fins d'annulation. De plus, une institution refuse de remplir les obligations lui imposées par les lois, règlements, statuts ou conventions, le ministre de tutelle peut, après deux avertissements consécutifs, charger l'IGSS de mettre en œuvre les mesures prescrites par les lois, règlements, statuts et conventions aux frais de l'institution (art. 410 CSS).

Des missions spécifiques sont encore attribuées à l'IGSS dans le cadre de différentes lois et dans le cadre d'instruments internationaux en matière de sécurité sociale.

En application de la loi modifiée du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pensions, l'IGSS exerce également les attributions de l'autorité compétente en matière de pensions complémentaires.

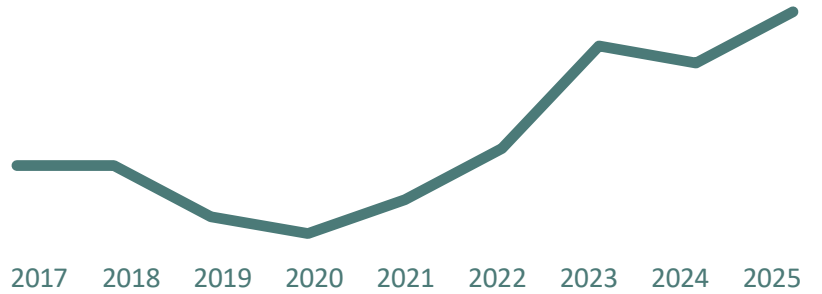


# L'IGSS en bref



♀ **59** femmes  
♂ **32** hommes

Évolution de l'effectif de l'IGSS de 2017 à 2025



**2 540**  
processus

**9 153**  
tâches

**32+**  
publications

**5** Salariés

**1** D1

**2** C1

**33** B1

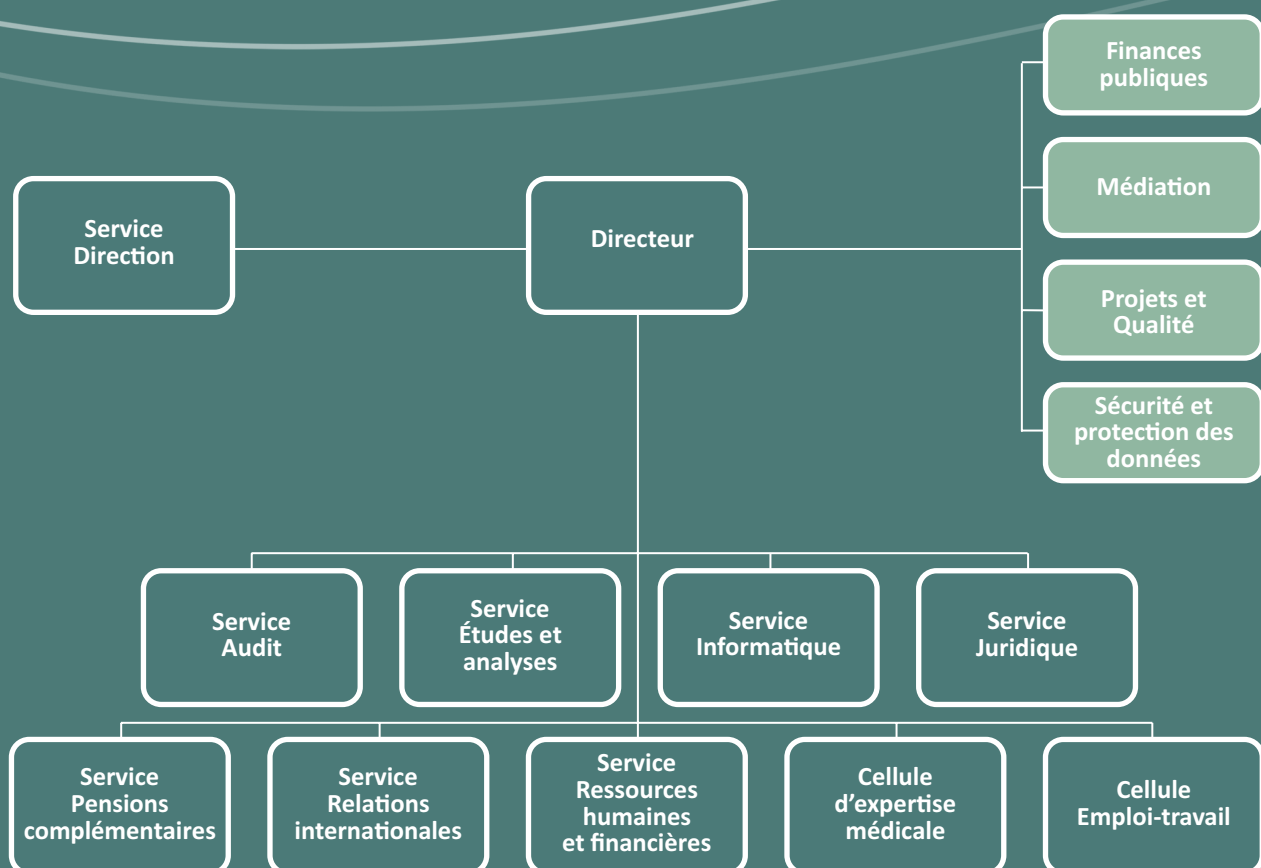
**3** A2

**47** A1

Répartition des agents par groupe de traitement ou d'indemnité (effectif au 31 décembre 2025)



# Les services de l'IGSS



# Service Direction



La Direction assure la cohérence et le pilotage de l'IGSS. Elle coordonne les activités et soutient la modernisation des pratiques. Elle veille également à la qualité des travaux, représente l'administration auprès de ses partenaires et garantit un fonctionnement transparent. Elle garantit ainsi un fonctionnement clair, structuré et aligné sur les priorités publiques.

## Les missions du service Direction

La Direction de l'IGSS définit la stratégie de l'administration, en assure la mise en œuvre et garantit la réalisation des missions conformément à la législation et aux instructions du Ministre de tutelle ou du Gouvernement. Elle assure la gestion générale de l'IGSS et veille au fonctionnement du cadre méthodologique commun fondé sur la gestion des risques, des processus et de l'assurance qualité. La Direction représente l'IGSS ou le Gouvernement auprès des instances nationales et internationales.

La Direction pilote et met en œuvre la stratégie de communication de l'IGSS afin, d'une part, de diffuser des informations pertinentes et conformes sur l'administration et, d'autre part, de promouvoir ses actions. De plus, la Direction supervise également la gestion stratégique des données centralisées par l'IGSS, coordonne les demandes de données avec les services concernés et veille à l'amélioration continue de l'accès sécurisé aux données.

La Direction intervient également sur les questions de tutelle des institutions de sécurité sociale (ISS). Elle participe aux processus relevant du contrôle tutélaire, initie ou arbitre les actions menées et veille au respect du cadre légal portant sur les personnes, les actes des institutions ainsi que sur les aspects budgétaires, comptables et financiers.

En matière de finances publiques, la Direction contribue à l'élaboration de la loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat, de la loi de programmation financière pluriannuelle et du plan budgétaire structurel à moyen terme. En outre, elle coordonne l'élaboration des prévisions de finances publiques pour l'ensemble de la sécurité sociale et en assure le suivi. Enfin, elle participe aux travaux portant sur la soutenabilité des différents régimes de protection sociale.

## L'organisation du service Direction

À la fin de l'année 2025, le service Direction comptait **7 agents** occupant 6,45 ETP.

La Direction de l'IGSS se réunit chaque jour pour examiner les dossiers reçus et organiser leur traitement selon trois catégories : le juridique, les données de la protection sociale et les finances publiques. Cette structure permet une organisation optimale des travaux selon leur niveau de priorité. La Direction collabore étroitement avec les services afin de garantir une coordination efficace, un suivi rigoureux et une prise de décision cohérente sur l'ensemble des dossiers.

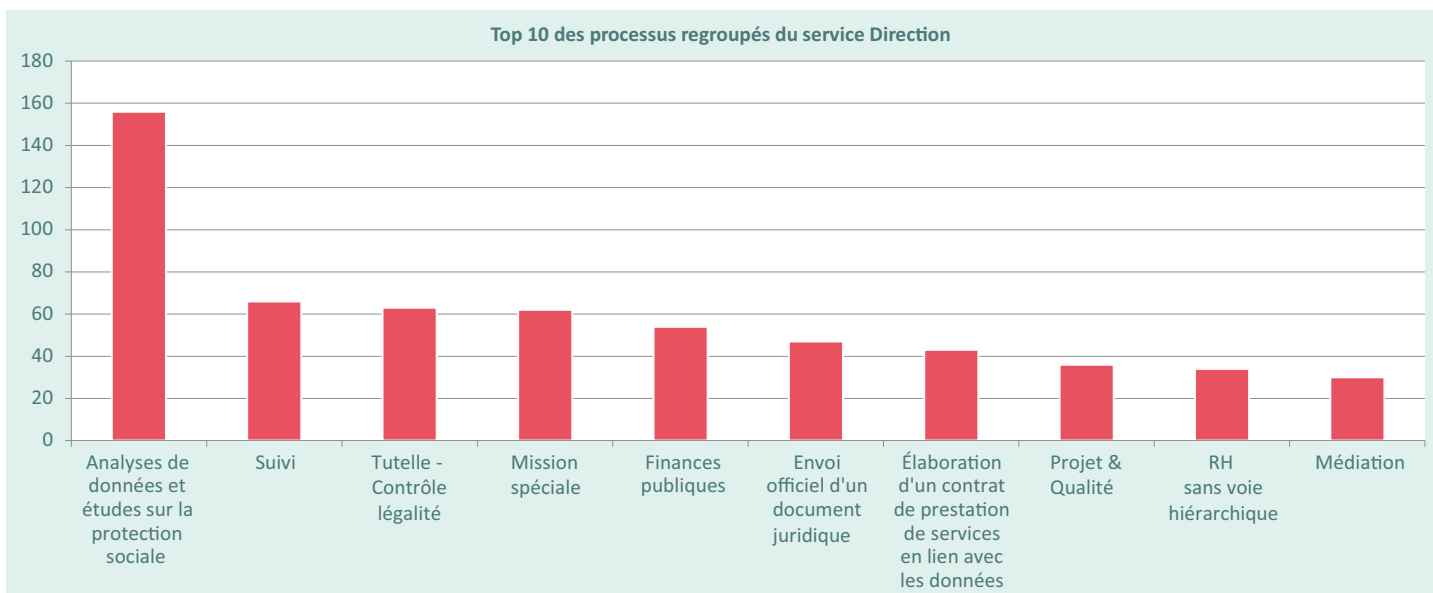


## Les activités 2025

En 2025, l'IGSS a poursuivi la mise en place de son cadre de gouvernance. La Direction, en collaboration avec les services, veille à la qualité des travaux et au respect des règles de gouvernance, de la sécurité de l'information et du RGPD, ainsi qu'à la mise en œuvre de la

stratégie de digitalisation et au soutien de la communication interne. L'IGSS maintient également une gestion par objectifs conforme aux recommandations de la Fonction publique.

Les processus liés aux analyses de données et aux études en matière de protection sociale constituent le groupement de processus le plus fréquemment lancé au sein de l'IGSS et générant des tâches pour le service Direction. Ils couvrent les demandes de données de presse, les microdonnées, les données agrégées, les questions parlementaires et la préparation de publications statistiques. La Direction en assure la coordination, la relecture et la validation.



La deuxième catégorie la plus génératrice de tâches pour le service Direction regroupe les processus de suivi, relatifs au traitement récurrent de dossiers en matière de données, de questions juridiques et de finances publiques.

Viennent ensuite les processus liés à la tutelle des ISS, qui placent les institutions sous la haute surveillance du Gouvernement. En 2025, l'IGSS a contrôlé les décisions des conseils d'administration via un espace SharePoint dédié. Les actes, décisions et aspects financiers ont été examinés en coordination avec les services compétents. Une plateforme interservices et dix réunions ont permis l'émission d'avis et l'autorisation des budgets, des comptes annuels, des statuts et des décisions de personnel.

Les processus de « missions spéciales » occupent la quatrième position. Ils couvrent des activités ponctuelles non couvertes par d'autres processus, comme la rédaction de notes ou d'analyses thématiques.

Suivent les processus liés aux finances publiques, incluant les demandes de données en lien avec les finances publiques, la réalisation de projections ou d'analyses pour la loi de programmation financière pluriannuelle ou le plan budgétaire structurel à moyen terme, l'élaboration des circulaires budgétaires pour les ISS, les avis sur les budgets des ISS, ainsi que les analyses d'impacts financiers.

Les processus d'envoi officiel d'un document juridique regroupent des activités de rédaction, de révision et d'analyses réalisées par le service juridique pour le ministère de

tutelle et les ISS. Ils s'articulent en partie avec les processus de tutelle et transitent par la Direction pour validation et signature du directeur.

S'ajoutent les processus liés aux contrats de prestation portant sur les données : accords de confidentialité, contrats de sous-traitance pour les microdonnées et projets en lien avec la qualité ou les ressources humaines nécessitant la signature du directeur.

Les processus « projet et qualité » englobent la gestion des projets menés à l'IGSS ainsi que la mise à jour du cadre qualité, notamment l'élaboration ou l'adaptation des procédures et processus, afin d'améliorer en continu la conduite des projets et la qualité administrative.

Les processus RH SVH (ressources humaines sans voie hiérarchique) ont trait à des documents destinés aux agents de l'IGSS pour lesquels le pouvoir décisionnel relève du chef d'administration.

Enfin, les processus liés à la médiation figurent également parmi les dix groupements de processus les plus souvent lancés et générant des tâches pour le service Direction. En cas d'échec des négociations entre la CNS et les prestataires extra-hospitaliers, l'IGSS organise la désignation du médiateur et en assure le secrétariat. En 2025, la médiation avec les médecins et médecins-dentistes s'est conclue par une non-conciliation, tandis que celle menée avec l'ALK a abouti en décembre à un accord sur la revalorisation de la valeur lettre-clé des kinésithérapeutes.

---

## Les projets phares 2025

### Gouvernance des données

Le service Direction a lancé un projet visant à se conformer aux futures lois relatives à la valorisation des données dans un environnement de confiance, dont l'une a été votée le 19 décembre 2025. Celui-ci évalue les impacts des différents textes législatifs sur l'utilisation secondaire des données centralisées par l'IGSS et identifie les adaptations nécessaires. Parallèlement, l'IGSS suit les évolutions de l'European Health Data Space.

### Health System Performance Assessment

À l'automne 2024, l'Observatoire national de la santé a lancé le projet « Health System Performance Assessment » (HSPA) pour évaluer objectivement le système de santé luxembourgeois. Soutenu par l'UE, l'OCDE et les parties prenantes, il vise à définir un cadre d'évaluation et des indicateurs permettant d'identifier les forces, les faiblesses et les axes d'amélioration. Les services Direction et Études et analyses de l'IGSS y participent activement. Fin 2025, le cadre et les indicateurs ont été validés.

---

## Les autres projets en 2025

### Introduction d'une nouvelle méthodologie pour le dénombrement des professionnels de santé

Depuis l'an dernier, l'Observatoire de la santé a mis en place, avec les acteurs du terrain et l'IGSS, une méthode uniforme et automatisée pour comptabiliser l'activité des médecins au Luxembourg. Cette approche commune garantit des données fiables, comparables et transparentes, accessibles au public et utilisées, en 2025, pour répondre aux demandes de données adressées à l'IGSS ainsi que pour le Rapport général 2025 sur la sécurité sociale.

### Signature du tableau de tri révisé de l'IGSS

Le 30 septembre 2025, l'IGSS et les Archives nationales (ANLux), en collaboration avec le M3S, ont signé la révision du tableau de tri de l'IGSS, qui encadre la gestion des documents achevés. Élaboré avec le délégué à l'archivage du ministère, ce tableau constitue une étape essentielle pour assurer la conformité légale, renforcer la traçabilité administrative et optimiser les processus internes. Sa mise en application est désormais opérationnelle.

### Modélisation des processus

La modélisation et l'automatisation des processus internes ont progressé grâce à

Prometa et Odoo, avec une attribution automatique des tâches. Au total, 90 processus ont été créés ou adaptés et 11 supprimés afin d'améliorer l'efficacité. Les tableaux de bord QlikSense ont été finalisés et feront l'objet d'une amélioration continue.

### Fait marquant

En 2025, l'IGSS a joué un rôle central sur trois dossiers : la réforme des pensions (projections, calculs et simulations pour éclairer le débat parlementaire et appuyer le projet de loi), le redressement durable du financement de l'assurance maladie-maternité (évaluation des mesures et participation aux groupes de travail issus du Comité quadripartite), et la lutte contre l'absentéisme pour raisons de santé, via des données régulières et des analyses publiées.

### Amélioration continue de la qualité

Le volet qualité a été renforcé grâce à une meilleure structuration des tâches et à une clarification des postes impliqués dans leur exécution. La documentation élaborée décrit les enchaînements de tâches et les interactions entre agents ainsi qu'entre services, afin d'harmoniser les pratiques. Cette démarche améliore la traçabilité et facilite la coordination interne.

### Rapport d'activité de l'IGSS

Dans une démarche de modernisation et d'amélioration continue, l'IGSS a décidé de revoir en profondeur le contenu, la présentation et la structure de son rapport d'activité. Le projet vise à rendre la lecture du rapport plus attrayante, en réduisant les sections trop textuelles, et à automatiser partiellement sa mise à jour.

# Service Audit



Le service Audit est structuré en deux équipes. L'équipe Audit est en charge du contrôle des ISS et l'équipe Gouvernance du suivi de l'implémentation de l'article 408bis du CSS. Ces équipes contribuent conjointement à la bonne exécution des missions du service. Le service Audit intègre dans son activité principale l'appui et le conseil aux ISS.

## Les missions du service Audit

Le service Audit assure le contrôle des ISS définies à l'article 396 du CSS qui, en vertu des lois et règlements, est exercé par le gouvernement ou un membre du gouvernement (Article 423 alinéa 2 du CSS). Il veille à l'observation des prescriptions légales, réglementaires, statutaires et conventionnelles ainsi qu'à la régularité des opérations financières (Article 409 alinéa 2 du CSS). Cette base légale est complétée par les articles 405 à 408 du CSS relatifs aux budgets internes, aux comptes annuels et à la tenue de la comptabilité.

Le service Audit contrôle la régularité des opérations financières, portant sur la tenue de la comptabilité, les comptes annuels, l'exécution du budget des frais d'administration des ISS et celle du budget de l'État. Dans le cadre du contrôle des comptes annuels des ISS, un avis est émis à destination du ministre de tutelle concerné en vue de l'approbation des comptes annuels.

Le contrôle couvre l'application correcte des dispositions du CSS et le respect des règles prescrites par les autres textes applicables aux établissements publics et porte essentiellement sur la légalité des décisions des organes des ISS. Les procès-verbaux et les relevés de décisions transmis à l'IGSS constituent la base du contrôle exercé par le service Audit, le service Juridique, le service Ressources humaines et financières et le service Études et analyses.

Le service Audit assure également l'accompagnement et l'assistance des ISS dans la mise en œuvre des éléments de bonne gouvernance introduits dans le CSS en 2018,

en s'appuyant sur l'approche méthodologique COSO et le Modèle des trois lignes, complétée par d'autres méthodologies de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et de l'Institut français de l'audit et du contrôle internes.

À la demande du ministre de tutelle d'une institution ou du directeur de l'IGSS, des missions spécifiques d'audit peuvent être lancées.

## L'organisation du service Audit

À la fin de l'année 2025, le service Audit comptait **11 agents** occupant 10,55 ETP.

Le service Audit se compose de deux équipes : l'une chargée du contrôle des ISS, l'autre du suivi de l'implémentation de l'article 408bis du CSS.

L'équipe Audit et l'équipe Gouvernance contribuent conjointement à la bonne exécution des missions du service.

Le service Audit collabore avec les services Études et Analyses, Ressources humaines et financières et Juridique.

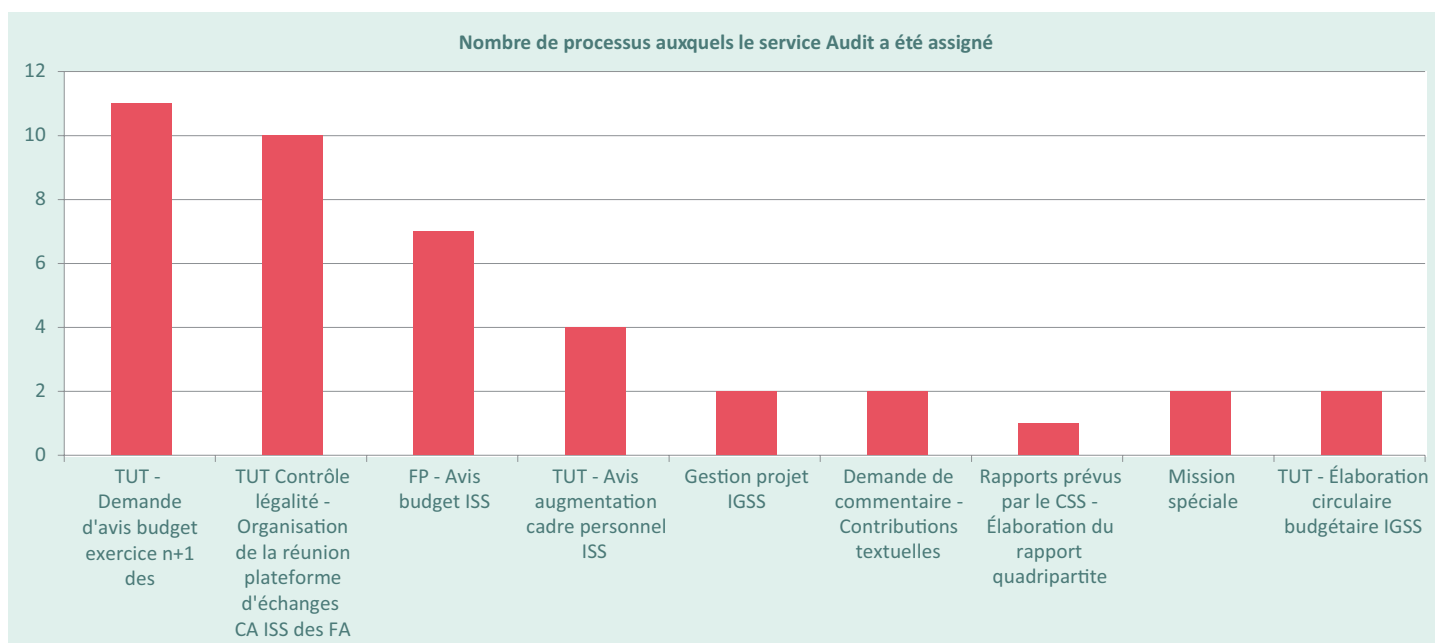
## Les activités 2025

Les actions menées par le service Audit se sont concentrées sur :

- Avis relatif aux comptes annuels des recettes et des dépenses ainsi que du bilan de l'AMM, l'AD, la CNAP, le FDC, l'AAA, la CAE, la MDE ;
- Avis relatif au bilan annuel du CCSS ;
- Avis concernant l'acquisition d'un droit immobilier par le FDC suivant l'article 396 alinéa 3 du CSS ;
- Avis concernant l'alinéation d'un droit immobilier par le FDC suivant l'article 396 alinéa 3 du CSS ;
- Travaux en vue de l'approbation d'une modification de la directive concernant les principes et règles de gestion du patrimoine du FDC selon les dispositions de l'article 261 alinéa 2 du CSS ;
- Autorisation du report de la clôture de l'exercice comptable selon les dispositions de l'article 407 du CSS et de l'article 6 du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale (RGD) pour l'AMM, l'AD et le FDC ;
- Autorisation des provisions selon les dispositions de l'article 407 du CSS et de l'article 6 du RGD pour l'AMM et l'AD ;
- Gestion du plan comptable uniforme (PLACO) applicable à toutes les ISS selon les dispositions de l'article 407 du CSS ;
- Lettre circulaire annuelle « Aspects comptables » à l'attention des ISS suivant l'article 3 du RGD ;
- 400 modifications (ouverture, blocage, mise à jour) de comptes du PLACO sur demande des ISS ;
- Contrôle de la répartition annuelle des frais d'administration du CCSS ;
- Tenue de réunions d'échanges avec les acteurs internes de la CNS, dans le cadre du projet « Optimisation du fonctionnement de la Caisse nationale de santé (CNS) » ;
- La participation au groupe thématique « Élargissement de moyens de la lutte abus et fraude (LAF) » coordonné par la CNS ;
- La participation à l'élaboration des réponses de questions parlementaires ;
- L'intervention lors d'un webinaire de l'AISS ;
- La participation à la Conférence European Healthcare Fraud and Corruption Network (EHFCN) organisée à Madrid ;
- L'appui et le conseil aux ISS ;
- Etablissement d'un plan d'audit en tenant compte de l'évolution de la législation, des activités des ISS, des résultats des différents contrôles de l'exercice en cours, des rapports des exercices antérieurs, ainsi que des ressources internes disponibles.

•18•

Le service a participé aux processus suivants lancés par d'autres services de l'IGSS :



## Le projet phare 2025

### Acquisition d'un logiciel d'audit externe

Le service Audit mène une démarche visant à concevoir et mettre en œuvre une méthodologie pour le contrôle des comptes annuels des ISS alignée sur les principes des normes internationales d'audit.

En 2025, l'acquisition d'un logiciel d'audit externe a permis de renforcer cette démarche grâce à un processus facilitant le déploiement d'un processus d'audit externe cohérent et standardisé.

Dans le cadre du contrôle des comptes annuels des ISS, le service Audit a sélectionné plusieurs projets pilotes afin de poursuivre le déploiement de la méthodologie d'audit externe et d'adapter progressivement le logiciel aux besoins spécifiques identifiés.

### Les autres projets en 2025

Le projet « Optimisation du fonctionnement de la Caisse nationale de santé (CNS) », démarré en 2024, est réalisé sur base du cadre légal existant et se structure en trois sous-projets :

- Rôles et responsabilités des différents acteurs au sein de la CNS suite à la mise en place de la Loi du 9 août 2018 (e.a. le Modèle des trois lignes de l'Institute of Internal Auditors)
- Mise en place d'un contrôle interne / Rapport annuel (Article 408bis alinéas 1 et 3 CSS)
- Mise en place d'une politique de lutte contre l'abus et la fraude (Article 408bis alinéa 2 CSS)

Ce projet peut être considéré comme un projet pilote. L'approche sera progressivement déployée auprès des autres ISS au cours des prochaines années.

Le projet couvre entre autres la définition et délimitation des rôles et responsabilités dans le cadre de la mise en place des éléments de bonne gouvernance (y inclus une gestion des risques et un contrôle interne), la mise en place d'une politique de lutte contre l'abus et la fraude ainsi que la mise en place d'un contrôle interne.

En 2025, le service Audit a finalisé des questionnaires, sur base des normes internationales reconnues en matière de bonne gouvernance, permettant d'établir un état des lieux

de la mise en place des éléments de bonne gouvernance. Les questionnaires seront abordés en étroite collaboration avec les ISS, les réponses obtenues permettront au service

Audit d'évaluer leur gestion et le cas échéant d'émettre une lettre de recommandation aux ISS.

Afin d'assister les ISS dans la rédaction de leur politique de lutte contre l'abus et la fraude (LAF), le service Audit a publié en 2024 un guide pour la mise en place d'un dispositif LAF. Ce guide propose un cadre structuré et pratique visant à soutenir l'implémentation du dispositif LAF ainsi que l'élaboration d'une politique LAF propre à chaque ISS, en tenant compte de leur contexte organisationnel et de leur méthodologie en matière de gestion des risques et de contrôle interne. La mise en place d'une gestion des risques implique l'organisation du contrôle interne.

Il appartient au conseil d'administration de chaque ISS d'établir un code de conduite. L'IGSS a transmis aux ISS en 2022 un modèle de code de conduite, proposant une structure et un ensemble de thématiques pouvant être retenues après adaptation au contexte et spécificités métiers des ISS.

### Faits marquants

Dans le cadre du déploiement d'une méthodologie d'audit externe pour le contrôle des comptes annuels des ISS, l'équipe Audit s'est dotée d'un logiciel d'audit externe.

L'équipe Gouvernance a participé à la 16<sup>e</sup> conférence internationale du EHFCN et est intervenue lors du webinaire de l'AISS intitulé « Fraude à l'assurance maladie ».

# Service Études & analyses



Le service Études et analyses (E&A) produit, sur base de données administratives, des statistiques pertinentes et informatives dans le domaine de la protection sociale et les met à disposition de tous les publics.

En outre, il soutient l'action politique nationale et internationale par des analyses et des simulations approfondies.

## Les missions du service E&A

Le service Études et analyses de l'IGSS a pour mission « [...] de réaliser des analyses et des études à des fins d'évaluation et de planification des régimes de protection sociale [...] » (art. 423 point 4 du CSS).

Le service assure le traitement et l'exploitation statistique des données issues principalement du DataWareHouse de l'IGSS. Ces bases de données administratives permettent la réalisation d'évaluations des politiques, d'analyses statistiques et d'études thématiques, la détermination d'indicateurs et l'établissement de statistiques dans le domaine de la protection sociale, activités qui couvrent aussi bien le niveau national qu'international.

Pour la réalisation de ses missions, le service participe à de nombreux groupes de travail instaurés par des institutions nationales ainsi que des organisations internationales. Au sein de l'IGSS, il collabore étroitement avec le service Informatique, la Cellule d'expertise médicale et la Cellule Emploi-Travail.

De plus, il assure la diffusion de l'information statistique, sous forme d'aperçus, de cahiers méthodologiques et statistiques, de rapports, de tableaux de bord et de séries statistiques auprès de tous les publics en appliquant les règles relatives au règlement général sur la protection des données et les principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

## L'organisation du service E&A

À la fin de l'année 2025, le service E&A comptait **10 agents** occupant 8,6 ETP.

Le service E&A est structuré en petites équipes par domaine de la protection sociale. Il organise régulièrement, en collaboration avec le service Informatique, des réunions de groupes d'experts en données qui améliorent la gestion journalière des tâches et favorisent des échanges constructifs sur des sujets spécifiques. Par ailleurs, le service tient des réunions de service afin d'informer sur des projets relevant du service dans son ensemble, ainsi que des projets transversaux de l'IGSS.

**42**

demandes de presse traitées

**35**

questions parlementaires traitées

**80**

demandes de données agrégées traitées

**52**

questionnaires internationaux traités

## Les activités 2025

En 2025, l'activité principale du service consistait dans le traitement des demandes de données agrégées. Il a ainsi répondu à 80 demandes émanant surtout d'administrations publiques. Parmi celles-ci, 41 portaient notamment sur le domaine de la santé, 9 sur celui des pensions et 9 concernaient la sécurité sociale en général.

En outre, le service a traité 42 demandes de presse et 35 questions parlementaires relevant majoritairement des domaines de la santé et des pensions.

Le service est également chargé du secrétariat et de la coordination des demandes de microdonnées. Ainsi, 38 contrats de confidentialité ou avenants ont été préparés et envoyés dans ce contexte. Le service répond par ailleurs régulièrement à ce type de demandes et en a traité 6 en 2025.

Dans le cadre de sa participation à divers groupes de travail nationaux et internationaux, il assure le suivi des travaux y afférents et répond activement aux questionnaires ou demandes de commentaires. Au total, 52 questionnaires quantitatifs ou qualitatifs ont été traités.

À l'été 2025, le service E&A a pris part à la mission d'audit menée par le Fonds monétaire international sur les modèles de projection développés et exploités par l'IGSS pour des simulations budgétaires. Il y a notamment présenté le modèle de projection des pensions. Dans son rapport de synthèse, le FMI a conclu que les projections obtenues sont fiables et adéquates à une politique budgétaire saine.

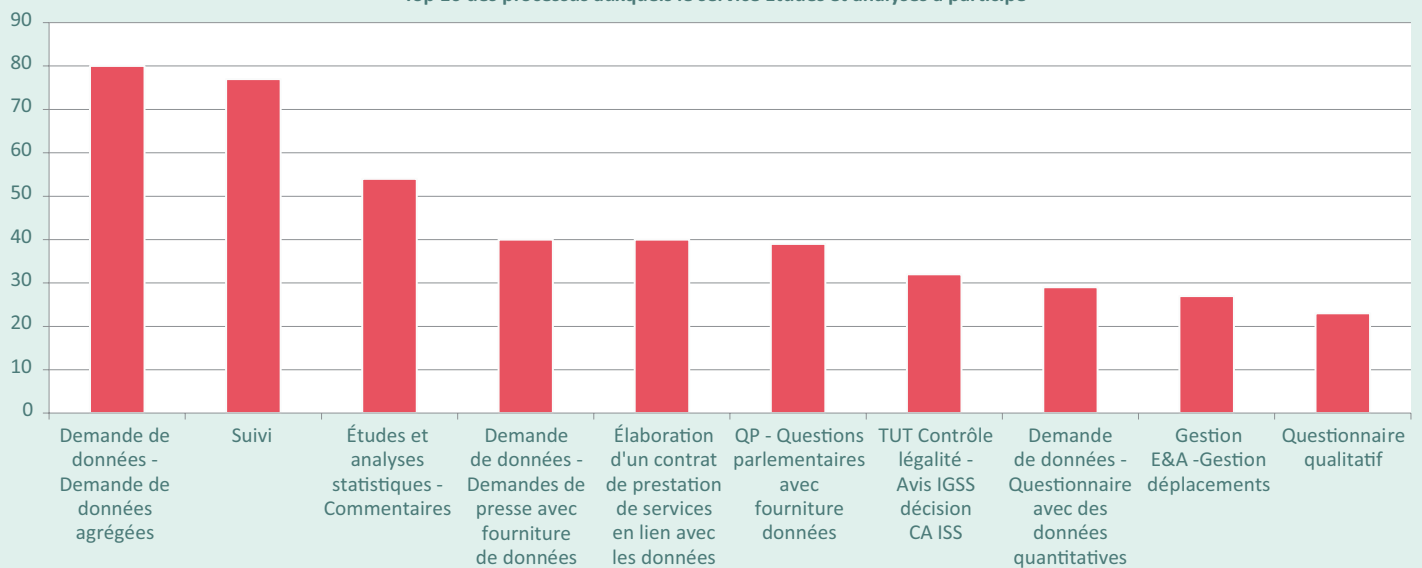
Le service a également mis à jour et validé le volet luxembourgeois pour l'année 2025 du modèle TaxBen, outil de simulation des prélèvements et des prestations développé et maintenu par l'OCDE. Par ailleurs, il a aussi validé, pour les années 2024 et 2025, l'outil « Euromod Hypothetical Household Tool », module d'Euromod, le modèle de microsimulation des prélèvements et des prestations de l'Union européenne.

Le service E&A réalise par ailleurs des études statistiques approfondies sur des sujets spécifiques relatifs à la protection sociale. Celles-ci sont diffusées sous forme de cahiers statistiques, aperçus ou rapports. En interne, ces études sont présentées dans le cadre d'un Mettesdësch aux agents de l'IGSS. En 2025, le service a ainsi réalisé 18 publications incluant également la mise à jour du rapport général sur la sécurité sociale et du site internet ISOG.

Il a contribué aux discussions de la « plateforme interne CA ISS » et assuré la rédaction d'avis concernant les adaptations des tarifs conventionnels et de la valeur de la lettre-clé des prestataires de soins. Et, en collaboration avec le service Juridique, il a participé à la rédaction des avis relatifs aux modifications des statuts de la CNS.

L'année 2025 s'est en outre distinguée par une activité intense en matière de formations. Ainsi, l'ensemble du service a suivi les formations « Statistical Disclosure Control » et « Intelligence Artificielle – Protection des données » et certains agents ont poursuivi une formation « QlikSense Designer ».

Top 10 des processus auxquels le service Etudes et analyses a participé



## Les projets phares 2025

### ISOGmatic

Dans le cadre du projet ISOGmatic, le service a complété un template de recensement succinct, élaboré par le service Informatique, afin de décrire les traitements de données existants et d'évaluer la charge de travail liée à la création des tableaux et graphiques présentés dans le Rapport général de la sécurité sociale ainsi que dans les séries statistiques publiées sur le site ISOG. Cette démarche vise à déterminer le degré d'automatisation actuel des programmes statistiques et l'utilisation du Datawarehouse (DWH) en tant que source de données.

### Absentéisme

En vue d'alimenter les discussions du groupe de travail sur l'absentéisme, des analyses statistiques approfondies ont été réalisées sur les absences pour cause de maladie. Les absences ont été examinées en fonction de leur durée, et une attention particulière a été accordée à celles inférieures à trois jours. De surcroît, un examen détaillé du partage de la charge entre la Mutualité des employeurs et la Caisse nationale de santé a été effectué. L'étude s'est aussi intéressée à la répartition des absences selon les jours de la semaine, au nombre d'épisodes de maladie par salarié absent en fonction de divers facteurs socio-économiques ainsi qu'aux reprises progressives du travail pour raisons thérapeutiques.

## Les autres projets en 2025

### Couplage micro-macro

En 2025, une collaboration a été lancée entre l'IGSS et le STATEC visant à coupler le modèle de microsimulation (SPAFIL-IGSS) et le modèle économétrique (MODUX-STATEC). Le premier objectif de cette collaboration est de présenter de premiers résultats lors de la conférence EcoMod2026 qui se tiendra à Esch/Belval du 8 au 10 juillet 2026.

### Support méthodologique interministériel

Le service E&A a apporté son soutien méthodologique au ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil dans le cadre de la mise en œuvre d'un volet du Plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit, par exemple, de l'estimation de l'impact de la réforme de l'allocation de vie chère pour les années 2026 et 2027.

### Statistical disclosure control

Dans le cadre de la mise en place d'un « statistical disclosure control » généralisé pour l'établissement des statistiques à l'IGSS, le service a participé à une formation d'une durée de 3,5 jours dispensée par Statistics Netherlands.

### Assurance maladie-maternité - Prestations en espèces

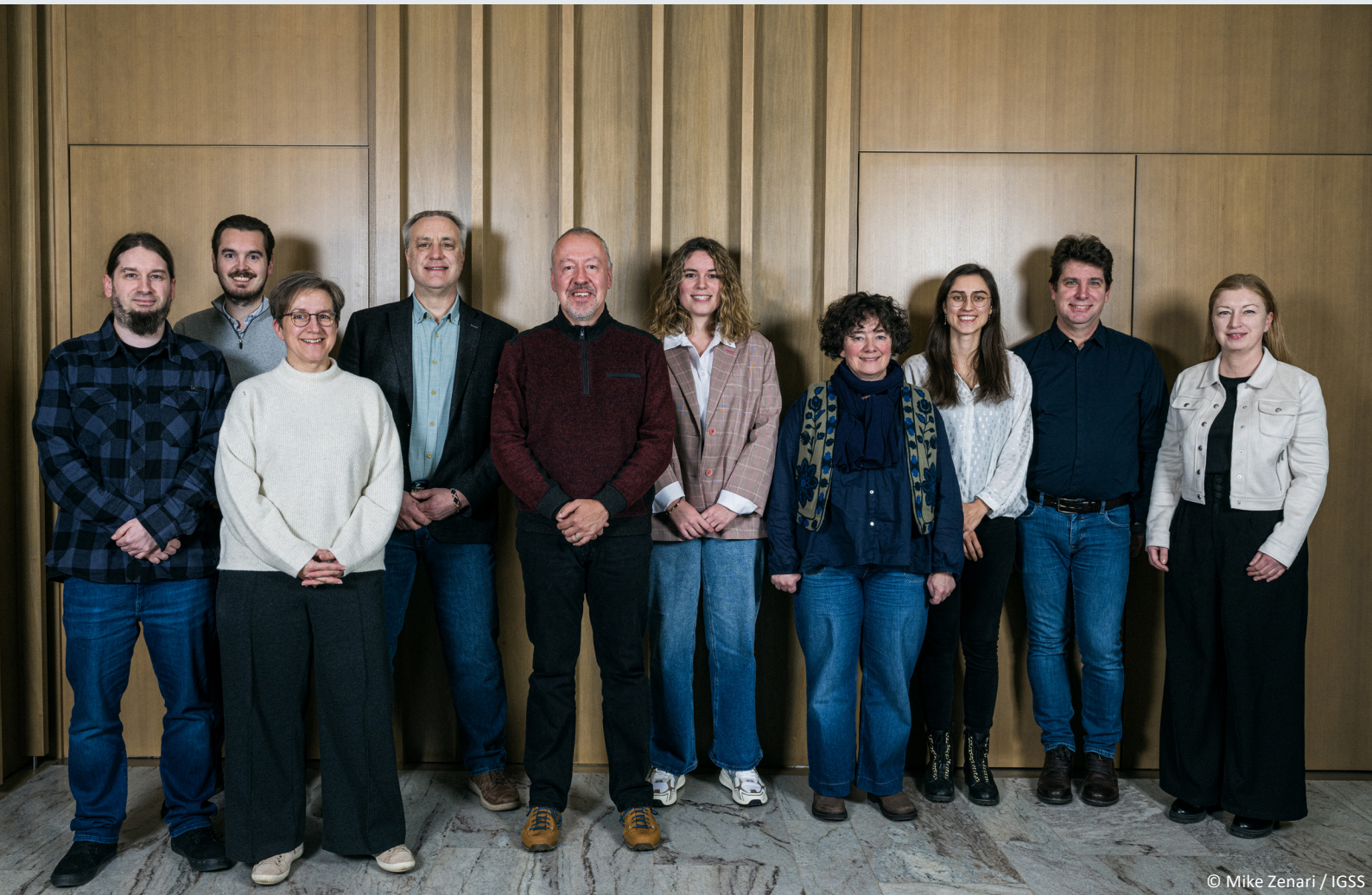
Afin de mieux répondre aux demandes de données relatives aux prestations en espèces, le service Études et analyses et le service Informatique ont restructuré les informations déjà disponibles dans la base de données des prestations en espèces en adaptant différents critères et modes de calcul. Par ailleurs, des vues complémentaires ont été développées pour enrichir l'analyse, notamment

une vue « prescripteur » qui permettra, à terme, d'examiner plus en détail l'activité des prescripteurs de certificats d'incapacité de travail.

### Fait marquant

Le service E&A a dédié des ressources considérables au travail préparatif en relation avec la réforme de l'assurance pension et à l'élaboration des textes législatifs y afférents. Ainsi, les experts en matière de pensions ont soutenu le Gouvernement et contribué au débat public avec de nombreuses analyses statistiques et études actuarielles, qui portent non seulement sur la situation financière et les questions de soutenabilité, mais également sur la situation démographique et les aspects sociaux.

# Service Informatique



Dans une administration moderne, un service informatique est essentiel pour contribuer à l'aboutissement de nombreux projets. De façon générale, il garantit la sécurité des systèmes, la qualité et la disponibilité des données, soutient les utilisateurs, optimise les outils métier et assure la continuité et l'efficacité des activités de l'organisation

## Les missions du service Informatique

Le service Informatique est constitué comme service informatique autonome au sens de l'article 5, paragraphes 1 et 2 de la loi modifiée du 29 mars 1974 créant un Centre informatique de l'Etat (CTIE).

Garant du DataWareHouse (DWH) au sein de l'IGSS, il assure l'ensemble des travaux de gestion et d'optimisation nécessaires à l'exploitation des données. Il veille à la qualité des données, étudie les nouvelles données à intégrer, documente les données stockées et contribue à leur exploitation à visée statistique.

Outre sa participation au niveau de l'extraction de données et des études statistiques, le service Informatique collabore avec le service Études et analyses et avec la Cellule Emploi-Travail à l'amélioration de la qualité des données et au traitement des demandes de microdonnées.

Support informatique pour l'IGSS, il est responsable de la gestion, de la maintenance et de la sécurité des systèmes d'information.

Il est chargé d'installer et de maintenir le parc informatique ainsi que de fournir l'assistance aux utilisateurs dans le cadre de la Helpline IGSS.

Dans ce cadre, il contribue à l'optimisation de logiciels métier en collaboration avec les services concernés.

Il fournit le support technique à la réalisation des publications réalisées au sein de l'IGSS (Sites Web et éditions).

## L'organisation du service Informatique

À la fin de l'année 2025, le service Informatique comptait *12 agents* occupant 11,20 ETP.

La direction du service est assurée par le chef de service et 2 assistants qui échangent et décident sur les différents sujets.

Les membres du service ont de manière générale plusieurs domaines principaux d'activités avec environ

- 7 ETP traitant des données et répartis sur les équipes DWH, équipe DBA, équipe infrastructure et collaboration avec le service Études et analyses et la cellule Emploi-Travail
- 2 ETP pour l'administration des systèmes et le support aux utilisateurs
- 1 ETP pour les publications et la gestion des sites Intranet et Internet

D'autre part le service participe à beaucoup de projets internes et externes nécessitant une compétence de nature informatique.

Il travaille en collaboration avec les centres informatiques de l'État (CTIE) et de la sécurité sociale (CISS) surtout pour tout ce qui est matériel et infrastructure technique.

## Les activités 2025

Le Helpdesk assure un rôle essentiel dans la gestion et le soutien des équipements et systèmes informatiques et la fiabilité de certains laptops entraîne une augmentation marquée du nombre d'incidents. Le service est aussi en charge du support aux chercheurs de la « Luxembourg Microdata Platform on Labour and Social Protection » qui expriment régulièrement leur satisfaction.

Des travaux « de base » ont enfin pu être exécutés et comprennent la mise en place des environnements de test et d'acceptance pour le DWH, l'automatisation de certains processus de chargement, la consolidation des bases de données ainsi que l'alignement continu sur les standards techniques tels que l'utilisation plus systématique d'un outil de gestion de codes sources (e.g. GIT) et des réflexions sont régulièrement menées afin d'intégrer d'autres services fournis par le CTIE.

Le volet « données » représente également un axe stratégique majeur, avec l'enrichissement progressif du Data Warehouse. Cet enrichissement couvre notamment la documentation hospitalière, les prestations en espèces ainsi que les éléments liés à la MDP maladie, permettant ainsi d'élargir la profondeur analytique et d'améliorer la qualité des informations disponibles. En parallèle, l'établissement d'un catalogue de données complet vise à structurer, documenter et rendre accessibles l'ensemble des ressources informationnelles, facilitant ainsi leur gouvernance et leur exploitation par les différents acteurs internes et externes.

Le service contribue activement aux projets de recherche qui sont soumis via la plateforme ask4mdp, notamment dans le domaine des données administratives de l'assurance maladie-maternité (p.ex. projets STI\_LUX, PDCARE, CoVaLux).

Dans le domaine de la BI, une analyse sur l'utilité de l'automatisation du rapport général de la sécurité sociale a été finalisée. En parallèle, un cadre d'utilisation clair et structuré, garantissant la cohérence des pratiques analytiques au sein de l'IGSS, a été établi.

Au travers de ces actions, le service renforce la stabilité technique, soutient les utilisateurs, optimise les flux d'information et contribue activement à la transformation numérique de l'organisation.

## Les projets phares 2025

### DWH Prestations en espèces

Une revue complète a été réalisée en commençant par l'analyse des différentes sources de données disponibles ainsi que des besoins du service E&A concernant l'absentéisme et les prestations en espèces. La structure des tables a été redéfinie et les programmes nécessaires pour le chargement automatique des données ont été développés.

### Élaboration du cadre Qlik

Le service a lancé ce projet afin d'établir un cadre pour la mise en place et l'exploitation de l'outil de business intelligence Qlik au sein de l'IGSS. Les fondations techniques et organisationnelles nécessaires à une utilisation homogène et sécurisée de la plateforme ont été définies dans une documentation couvrant l'ensemble des aspects liés à l'usage de Qlik à l'IGSS. L'utilisation de Qlik conformément à cette documentation a débuté, permettant d'en éprouver la validité et d'en tester l'application pratique.

### POC ODI

Des travaux de restructuration du DWH ont été entrepris avec un focus sur la sécurité et l'automatisation des traitements de chargement. Des profils utilisateurs ont été introduits et un proof of concept avec l'outil Oracle Data Integrator (ODI) a permis de définir une architecture future pour la base de données permettant une automatisation plus forte et une qualité accrue des données.

**1900**

nombre d'incidents  
ou de tickets traités

**50**

bureaux virtuels permettant  
à des chercheurs externes de  
travailler sur les données

## Faits marquants

**Gestion des sources :** Adoption de la plateforme GitLab et intégration d'une grande partie des codes sources utilisés.

**BS2000 :** Finalisation de la migration des fichiers de données obtenus par le biais du système mainframe du CISS.

### Pourquoi c'est marquant ?

GitLab permet de collecter les codes source en un point central et favorise une gestion des versions transparente et sécurisée.

La migration BS2000 permet de se débarrasser d'une dépendance vers un système amené à disparaître en 2027.

## Les autres projets en 2025

### Projet EESSI

Le service participe à la coordination nationale du projet EESSI (Electronic Exchange of Social Security Information), qui vise à harmoniser les échanges de données de sécurité sociale au niveau européen. Cela inclut l'organisation de réunions nationales, la réponse aux questionnaires de la Commission européenne et la participation à des workshops UE.

### Groupe de travail « sous-groupe DIM-IT »

Le service contribue au groupe de travail DIM-IT, rattaché au comité de pilotage de la Documentation et Classification des Séjours Hospitaliers (DCSH). L'objectif est d'optimiser les flux de données entre les hôpitaux et les parties prenantes, en améliorant la qualité et l'efficacité des échanges.

### Data Governance Act (DGA) et conséquences de la transposition nationale

Le service a contribué aux réflexions menées dans le cadre de la transposition du DGA au niveau national (projet 8395A et 8395B) pour identifier les conséquences sur notre fonctionnement interne et la mise à disposition de nos métadonnées de la « Luxembourg Microdata Platform on Labour and Social Protection » via le nouvel outil créé au niveau national (Metadata Capture Tool MDCT).

Dans le même contexte, le service a contribué aux discussions menées avec la Direction de la Santé afin de proposer une intégration future des données de Santé (e.x. causes de décès, DCSH) dans la MDP et, par conséquent, le nouveau MDCT.

### Projet ISOGmatic

Le service a mené le projet ISOGmatic en collaboration avec le service Études & analyses afin d'automatiser le

rapport général de la sécurité sociale et les séries statistiques composant ISOG. Ce projet couvrait l'analyse de faisabilité d'une telle automatisation et l'estimation de la charge de travail nécessaire à sa mise en œuvre. De ce projet ont découlé plusieurs actions pour l'année à venir, qui s'inscrivent non dans une reproduction à l'identique, mais dans la démarche d'enrichissement continu du DWH et dans la modernisation d'ISOG, avec en perspective l'évolution vers des processus automatisés au maximum.

### DB Personnel des ISS

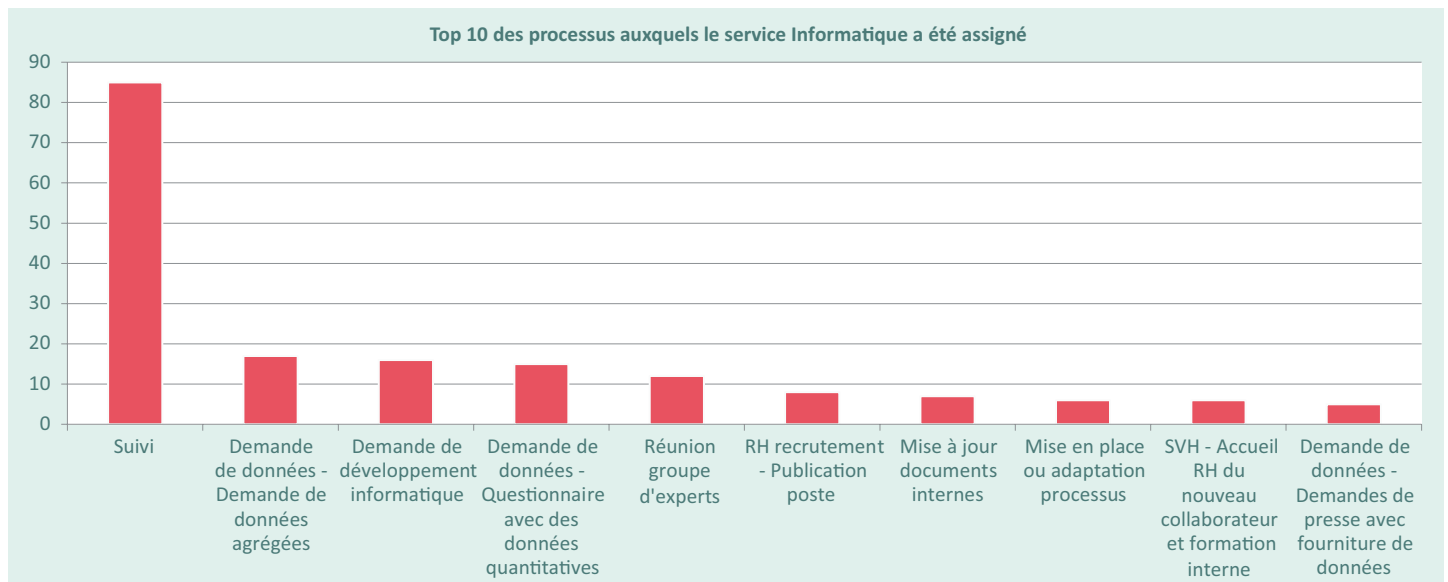
Le service a repris la gestion de la base de données du personnel des ISS, géré par le service RH&Fin jusqu'à présent. Lors de cette reprise, le service a fait une refonte entière de la base de données tout en modernisant l'interface utilisateur et en automatisant certaines tâches manuelles laborieuses pour les agents du RH&Fin qui travaillent sur ces données.

### Profils DWH

Suite aux recommandations d'une analyse de risques, le service a lancé une action visant à créer des profils DWH permettant d'harmoniser et de faciliter la gestion des accès dans notre base de données ORACLE.

### WORKFORCE

Le service contribue activement à la maintenance de la base de données nationale authentique sur les professionnels de santé. Ces données ont été utilisées, entre autres, pour alimenter le rapport thématique de 2025 de l'ObSan, ainsi que de nombreuses demandes de données agrégées. Pour l'année à venir, un projet a été lancé ensemble avec le M3S et le CTIE afin d'évaluer comment cette base de données pourrait servir à échanger automatiquement des données avec le registre des professionnels de santé, tenu par le M3S.



# Service Juridique



Le service Juridique veille à l'observation du cadre légal, élabore des dispositions normatives en matière de sécurité sociale et assure avec ses avis et analyses l'expertise juridique au département.

Par ses publications, notamment le Code de la sécurité sociale, il met à disposition des outils de travail essentiels.

## Les missions du service Juridique

Suivant le point 1) de l'article 423 du CSS, l'IGSS a pour mission de contribuer à l'élaboration des mesures législatives et réglementaires en matière de sécurité sociale.

Cette mission est remplie par le service Juridique en collaboration avec les autres services et la Direction de l'IGSS.

En outre, le service Juridique a pour missions de :

- aviser juridiquement les instruments normatifs des ISS ;
- étudier les projets de textes législatifs et réglementaires susceptibles d'avoir des effets sur le droit de la sécurité sociale ;
- suivre toutes les questions à caractère juridique et contribuer à veiller à l'observation des dispositions légales, réglementaires, statutaires et conventionnelles en matière de sécurité sociale ;
- assurer une mission de conseil, d'expertise et de veille juridique pour l'IGSS, la Cellule d'expertise médicale, le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et pour les institutions de sécurité sociale ;
- réaliser des analyses permettant d'identifier des problématiques juridiques et formuler des avis à caractère juridique ;
- examiner et suivre les plaintes et affaires contentieuses ;
- assurer la veille juridique du cadre légal de la protection sociale ;
- assurer la veille juridique de la jurisprudence nationale et internationale de la sécurité sociale ;
- analyser les affaires individuelles ;
- accompagner les travaux interministériels ;
- mettre à jour le Code de la sécurité sociale ;
- élaborer l'ouvrage « Droit de la sécurité sociale » ;
- élaborer la publication « Cahier juridique ».

Le service Juridique collabore avec le service administratif du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale afin de mettre en œuvre et de surveiller la procédure législative et réglementaire relative aux projets de lois et de règlements grand-ducaux relevant du domaine de la Sécurité sociale.

## L'organisation du service Juridique

À la fin de l'année 2025, le service Juridique comptait *8 agents* occupant 6,5 ETP.

Le service Juridique est constitué par son chef de service, assistée par son adjointe et une secrétaire administrative, ainsi que par trois responsables des affaires juridiques et deux chargés des affaires juridiques.



## Les activités 2025

Les travaux assurés en 2025 par le service Juridique ont concerné les dossiers suivants :

### Procédures législatives et règlementaires

- Élaboration d'un avant-projet de loi modifiant 1° le Code de la sécurité sociale ; 2° le Code du travail ; 3° la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité ; 4° la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale et 5° la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension ;
- Suivi du projet de loi 8382 portant modification de la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité ;
- Suivi du projet de loi 8491 portant création d'un établissement public nommé « Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé », dans la suite du projet de loi 7523 portant organisation de l'agence luxembourgeoise des médicaments et des produits de santé » ;
- Suivi du projet de loi 8089 relative à la signature électronique des actes en matière administrative et portant modification de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique ;
- Mise en application de la loi du 4 juin 2024 modifiant : 1° le Code de la sécurité sociale ; 2° le Code du travail ; 3° la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité ; 4° la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension ; 5° la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ; 6° la loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit ; 7° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, aux fins de déterminer la procédure devant les juridictions en matière de sécurité sociale .

### Analyses et avis juridiques

- Recherches et analyses juridiques dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de loi modifiant 1° le Code de la sécurité sociale ; 2° le Code du travail ; 3° la

loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité ; 4° la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale et 5° la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension avec pour objet une modernisation et harmonisation continues du droit de la sécurité sociale ;

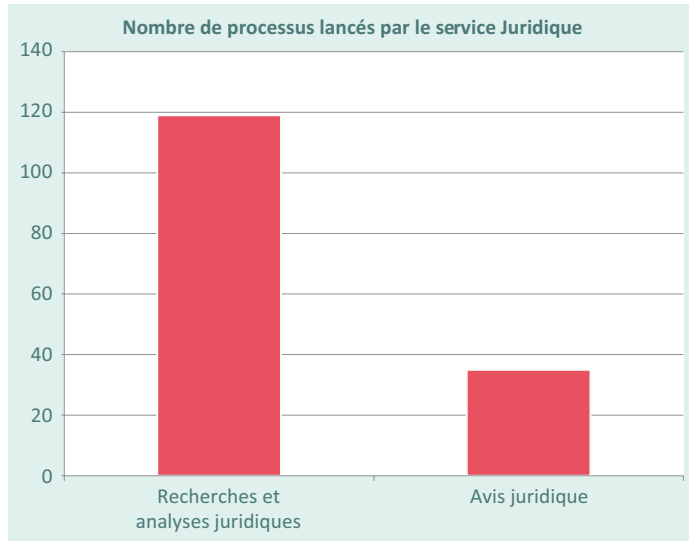
- Avis juridique relatif à la responsabilité des membres des conseils d'administration des institutions de sécurité sociale (ISS) ;
- Analyses et avis juridiques relatifs aux conventions des prestataires de soins ;
- Suivi du dossier déterminant la prise en charge des dispositifs médicaux par la sécurité sociale ;
- Analyses juridiques relatives aux moyens de gouvernance auprès des ISS ;
- Avis juridiques dans le cadre du suivi des décisions des conseils d'administration des ISS ;
- Analyses ponctuelles sur la compatibilité de certaines dispositions statutaires des ISS avec le cadre normatif régissant la matière de la sécurité sociale ;
- Analyses et suivi sur plusieurs dossiers en matière de respect du cadre normatif par les ISS ;
- Avis juridiques sur demande pour les autres services de l'IGSS ;
- Appui juridique sur demande pour les ISS ;
- Appui juridique sur demande pour les départements ministériels ;
- Analyses ponctuelles sur les dispositions de la Constitution en matière de sécurité sociale ;
- Diverses questions d'application pratique des articles du Code de la sécurité sociale ;
- Suivi des processus du service juridique ;
- Veilles juridiques relatives aux publications du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et de la Chambre des députés, aux avis du Conseil d'État et aux jurisprudences nationales et européennes.

### Publications

- Travaux de publication du Code de la sécurité sociale pour l'année 2026 ;
- Travaux de publication du Droit de la sécurité sociale.

## Les projets phares 2025

- Travaux de recherches et analyses dans le cadre de l'avant-projet de loi modifiant. 1° le Code de la sécurité sociale ; 2° le Code du travail ; 3° la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité ; 4° la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale et 5° la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension, dit « Omnibus ».
- Travaux d'analyses juridiques pour doter les ISS d'un cadre opérationnel moderne et harmonisé.



## Les autres projets en 2025

- Analyses et recherches juridiques sur le droit de la sécurité sociale et ses matières connexes relevant aussi bien du droit privé que du droit public ;
- Travaux et suivi en matière législative et réglementaire ;
- Contrôle tutélaire pour assurer la conformité légale des dispositions normatives applicables en matière de sécurité sociale ;
- Publications du service juridique ;
- Veilles juridiques sur le cadre normatif pour assurer l'expertise juridique du service juridique en matière de sécurité sociale et domaines connexes ;
- Avis juridiques dans le cadre du suivi des décisions des conseils d'administration des ISS.

## Faits marquants

Le Code de la sécurité sociale étant un outil très important pour le département de la sécurité sociale, le Service juridique œuvre à sa modernisation et à sa facilité d'usage dans une ère de digitalisation.

La diversité des sujets dans l'élaboration de l'avant-projet de loi modifiant 1° le Code de la sécurité sociale ; 2° le Code du travail ; 3° la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité ; 4° a loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale et 5° la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension, a montré l'importance d'une bonne coordination et d'une bonne communication entre le terrain et les experts du service juridique.

Face à la complexification des sujets et à une multiplication des modifications des instruments normatifs, le rôle du service juridique a pris de l'ampleur dans le cadre du contrôle tutélaire et du contrôle de la légalité pour assurer la conformité légale des dispositions normatives applicables en matière de sécurité sociale.

# Service Pensions complémentaires



Le service Pensions complémentaires (PenCom) assume les fonctions de l'autorité compétente prévue par la loi modifiée du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension (loi RCP) et celles de l'autorité d'accueil dans le cadre des services fournis par des institutions de retraite professionnelle (IRP) agréées dans un autre Etat à des entreprises luxembourgeoises.

## Les missions du service PenCom

Le service PenCom a pour missions :

- l'enregistrement des régimes complémentaires de pension (RCP) ;
- la vérification de la conformité des RCP à la loi RCP ;
- la surveillance de la gestion actuarielle des RCP ;
- l'agrément des RCP pour indépendants ou servant au maintien de droits acquis ;
- l'agrément des personnes chargées du contrôle actuariel du financement des RCP ;
- l'établissement, à la demande de l'Administration des contributions directes,
  - d'un certificat attestant la conformité juridique et actuarielle des RCP aux dispositions de la loi RCP et aux dispositions fiscales y relatives,
  - d'un certificat déterminant la partie des prestations soumises à imposition lors du versement ;
- la fonction d'organe de liaison entre l'assureur insolvabilité PSVaG et les entreprises affiliées ;
- l'établissement du relevé des renseignements que les entreprises doivent lui communiquer annuellement ;
- l'établissement des montants de la taxe rémunératoire à charge des entreprises et des gestionnaires et la communication de ces montants à l'Administration de l'enregistrement chargée de leur perception ;
- la transmission au Centre commun de la sécurité sociale des montants de contribution dépendance due sur les prestations de pension complémentaire ;
- les missions d'autorité d'accueil des IRP fournissant leurs services à des entreprises luxembourgeoises.

## L'organisation du service PenCom

À la fin de l'année 2025, le service PenCom comptait *15 agents* occupant 13,95 ETP.

Une équipe de 8 vérificateurs enregistre les RCP et vérifie leur conformité.

Le service dispose d'une application spécifique PenCom pour gérer les données communiquées par les gestionnaires des RCP moyennant une application sécurisée PenConnect à l'IGSS. 4 agents sont en charge de la gestion des données et de la veille technique de ces applications, dont la maintenance évolutive est assurée par un développeur externe.

Ces équipes sont soutenues dans leur activité par deux agents de direction et un agent de secrétariat.

**2 234**

entreprises disposaient d'un RCP  
actif au 31 décembre 2025

**91 731**

affiliés bénéficiaient d'un RCP  
en 2024

## Les activités 2025

### Enregistrement des RCP des entreprises

Le service PenCom a traité 166 demandes d'enregistrement de régimes nouveaux correspondant à 200 entreprises et 528 demandes concernant 722 entreprises qui désiraient faire enregistrer des modifications apportées à leur RCP.

Fin 2025, 2 234 entreprises disposaient d'un RCP actif<sup>1</sup> tandis que 436 entreprises étaient dotées d'un régime réduit.

Le service PenCom a émis 68 courriers demandant à une entreprise de compléter respectivement de préciser des éléments en relation avec leur enregistrement. Vu les discussions sur la viabilité des systèmes de retraite et vu la visibilité des pensions complémentaires sur la plateforme MyGuichet, le service est de plus en plus souvent contacté par des citoyens. En 2025, il a répondu à 116 demandes provenant de particuliers.

### Transmission d'informations à l'Administration des contributions directes (ACD)

57 certificats attestant à l'ACD la partie imposable de prestations de pension complémentaire ont été émis. Depuis 2024, les informations concernant les dépenses des entreprises en relation avec leurs RCP et les impôts y relatifs sont transmises par voie digitale à l'ACD.

### Agréments

L'IGSS a reçu 2 nouvelles demandes d'agrément de personnes souhaitant surveiller la gestion actuarielle de régimes complémentaires de pension tandis que 4 personnes ont renoncé à leur agrément, ceci surtout en raison de départs à la retraite.

Une modification concernant un RCP agréé pour indépendants et

une modification concernant un RCP agréé pour le maintien de droits acquis ont pu être avaluées par le service PenCom.

### Accueil d'IRP étrangères exerçant une activité transfrontalière au Luxembourg

Une notification nouvelle concernant l'activité d'une IRP belge pour une entreprise luxembourgeoise a été reçue.

### Organe de liaison avec le PSVaG

Au 31 décembre 2025, 116 entreprises luxembourgeoises étaient affiliées au PSVaG pour y assurer un montant total de provisions de 401 millions d'euros contre le risque insolvabilité. Concrètement, ces provisions se rapportent à 1 600 prestations qui sont en cours de versement et aux droits acquis de 6 400 affiliés. Pour 2025, les entreprises luxembourgeoises ont versé à peu près 480 000 euros en tant que cotisations au PSVaG.

### Logiciel PenCom

En 2025, 7 458 DER (Données par Entreprise, par Régime et par exercice) et 677 540 DAP (Données par Affilié, par Plan et par exercice) ont été communiquées à l'IGSS par les gestionnaires de RCP.

### Facturation de la taxe rémunération et de la contribution dépendance

Sur base des données reçues, l'IGSS a transmis les informations nécessaires à l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA en vue de la facturation des taxes rémunératoires d'un montant total de 5 313 250 euros, correspondant à 2 350 factures.

De même, un montant de 5 134 663 euros de contribution dépendance a pu être facturé par le Centre commun de la sécurité sociale sur base des données transmises par l'IGSS.

## Faits marquants

En 2025, le service PenCom a lancé 985 processus dans Prometa, dont 908 ont été clôturés. A ces processus étaient associées 2 709 tâches dans Odoo, dont 2506 ont été terminées.

Le service PenCom était le premier service à utiliser Odoo pour la gestion de ses tâches et servait de pilote pour la définition des processus via Prometa. Le nombre élevé de processus et de tâches lancés par le service PenCom témoigne de l'envergure des activités de ce service opérationnel.

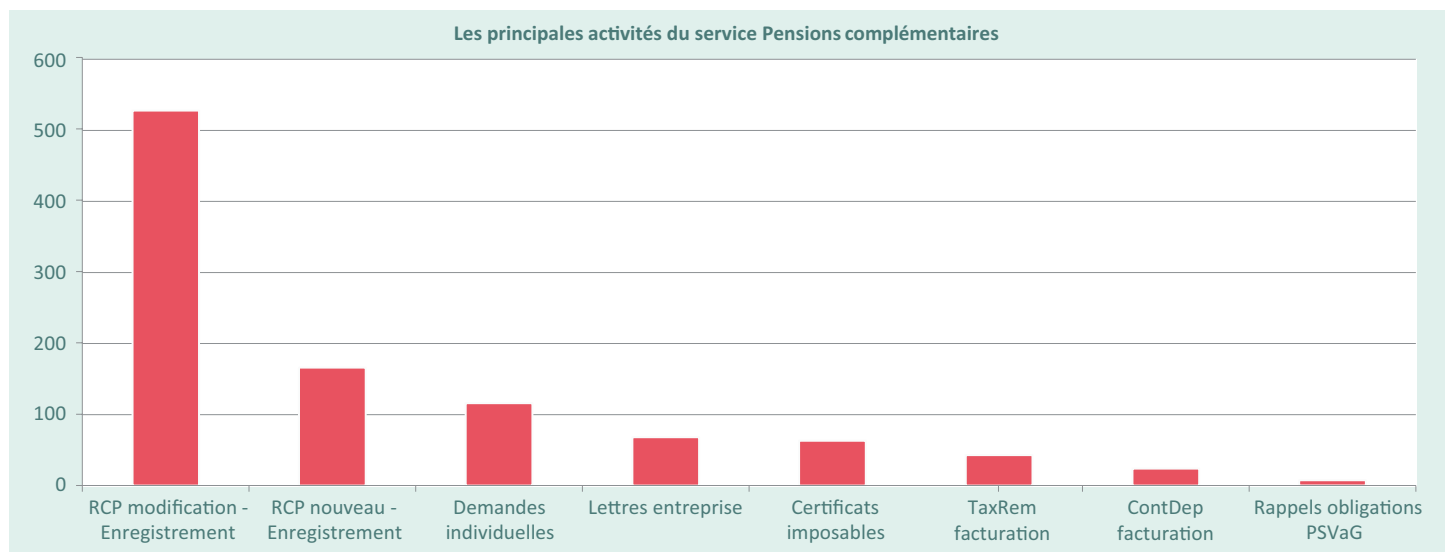
Au cours de l'année 2025, les numéros de régimes saisis dans l'application PenCom ont dépassé le cap de 5 000. Ce nombre montre que le service PenCom est régulièrement confronté à l'enregistrement de nouveaux régimes ou à des modifications donnant lieu à la saisie d'un nouveau numéro de régime.

1 Y compris les régimes qui sont réservés à une population fermée

### Demandes de données et d'informations

En 2025, le service PenCom a fourni des informations sur les RCP dans le cadre des demandes suivantes :

- demande de support adressée à l'IGSS par la cellule scientifique de la Chambre des députés qui était chargée de l'élaboration d'une note de recherche scientifique au sujet des systèmes de retraite au Luxembourg ;
- questions posées par les députés dans le cadre du processus de consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système des retraites ;
- demande d'informations sur les pensions de la part de la Banque centrale du Luxembourg.



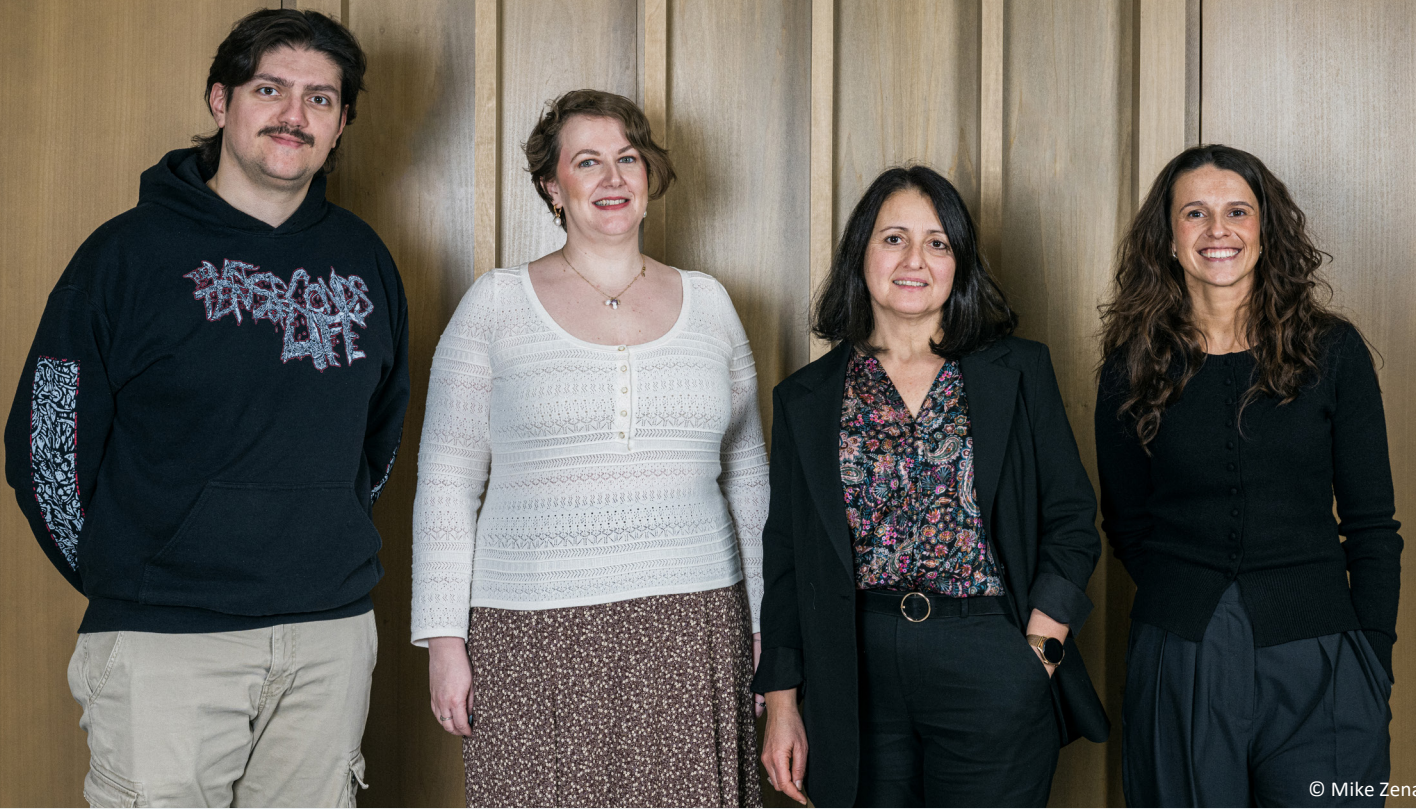
## Le projet phare 2025

### Analyse des risques de l'outil PenCom

Comme la mise en place initiale de l'application PenCom remonte à plus de 20 ans, une analyse s'est avérée nécessaire afin d'identifier les risques pesant sur le système d'information. Au cours de l'année 2025, un expert a été sollicité pour évaluer si les techniques, les formats utilisés et le code source répondent encore aux standards actuellement recommandés, de manière à garantir la sécurité des informations et la pérennité de l'application. L'analyse spécifique de l'outil PenCom portait un focus sur les techniques de gestion des changements, de développement d'application, de codage sécurisé, de séparation des environnements et de protection des données.

Suite aux recommandations de l'expert consulté, des mesures ont été mises en place pour héberger le code source sur l'infrastructure sécurisée du CTIE, pour limiter des vulnérabilités constatées au niveau du code de programmation et pour améliorer la gouvernance IT et la gestion des incidents.

# Service Relations internationales



## Le service Relations internationales s'occupe de tout ce qui touche au domaine de la coordination des systèmes de sécurité sociale sur le plan européen et international

### Les missions du service Relations internationales

Le service Relations internationales a pour missions :

- de participer à tout travail d'élaboration et d'exécution en rapport avec les règlements de l'Union européenne et les conventions multi- ou bilatérales en matière de coordination de la sécurité sociale et en rapport avec les normes des institutions internationales œuvrant dans le domaine de la protection sociale ;
- de surveiller l'exécution dans le pays des normes internationales acceptées par le Luxembourg.

Sur le plan de l'Union européenne, le service assure les relations avec les instances du Conseil EPSCO en liaison avec la Représentation permanente auprès de l'UE et participe aux travaux de la commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, de la commission des comptes avec l'appui de la CNS et de la commission technique avec l'appui du service Informatique de l'IGSS.

Il suit les travaux au sein d'autres instances internationales, notamment du Conseil de l'Europe et de l'Organisation internationale du travail.

Dans le cadre des relations bilatérales, le service négocie les conventions en matière de sécurité sociale. Il exerce les missions d'organisme de liaison, attribuées à l'IGSS en application du règlement CE 883/2004 et des conventions bilatérales en matière de sécurité sociale.

Le service participe aussi aux activités que le Benelux lance dans le domaine de la protection sociale.

Enfin, le service assure un rôle d'appui et de veille juridique au profit des autres services de l'IGSS et des institutions de sécurité sociale.

Le service assure par ailleurs :

- la codification des instruments juridiques internationaux ;
- la participation au niveau luxembourgeois à des comités interministériels où des aspects de droit international de protection sociale sont analysés.

### L'organisation du service Relations internationales

À la fin de l'année 2025, le service Relations internationales comptait *3 agents* occupant 3 ETP .

Le service relations internationales occupe trois agents à temps plein (1 directrice du service relations internationales, 1 attachée service relations internationale, 1 gestionnaire service relations internationales). Un agent du Service ressources humaines et financières (Expéditionnaire service relations internationales) assure en outre ponctuellement le secrétariat du service relations internationales.

## Les activités 2025

### Union européenne

#### Commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale (CACSSS)

Les membres du service relations internationales de l'IGSS représentent le Gouvernement luxembourgeois à la CACSSS et ont participé aux 4 réunions qui se sont tenues au cours de l'année 2025. Les discussions se sont poursuivies sur certains sujets tels que la coopération entre la CACSSS et l'Autorité européenne du travail, la digitalisation de la carte européenne d'assurance maladie ou encore le suivi de la mise en œuvre des échanges EESSI, et plus particulièrement l'accord relatif à la protection des données dans EESSI. Il a été également question de la révision des documents portables, l'amélioration des méthodes de travail de la CACSSS, les prestations de maladie en cas de maladie rare ou encore l'interprétation de l'article 58 du règlement n°883/2004 en matière de pensions.

La question de la révision du Guide pratique sur la législation applicable, à laquelle a participé activement la délégation luxembourgeoise, a également régulièrement figuré à l'ordre du jour. Comme tous les ans, les délégations ont également été invitées à répondre aux questionnaires statistiques annuels élaborés par la CACSSS ainsi qu'au questionnaire sur la fraude et les erreurs dans le domaine de la coordination de la sécurité sociale dans l'UE.

Un membre du service a en outre participé à la conférence annuelle sur la fraude et l'erreur.

Trois groupes de travail se sont tenus, en ligne, au cours de l'année 2025. Le premier groupe de travail concernait la législation applicable aux ressortissants de pays tiers. Le deuxième était consacré à l'accord relatif au traitement des données dans EESSI. Le troisième groupe de travail a finalement eu trait à la numérisation et plus particulièrement à l'initiative ESSPASS.

Lors du Forum organisé annuellement sur la dimension internationale de la coordination de la sécurité sociale, les délégations ont échangé leurs expériences en matière de négociation de conventions bilatérales avec des pays tiers.

#### Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

Le Gouvernement y est représenté par deux agents du service relations internationales qui ont participé à la réunion annuelle au cours de laquelle les partenaires sociaux ont notamment été informés sur les travaux de la CACSSS et sur les arrêts rendus par la CJUE de mi-2024 à mi-2025.

#### MISSOC (Système d'Information Mutuelle sur la Protection Sociale)

Au cours de l'année 2025, à l'instar de tous les correspondants du MISSOC, le service des relations internationales a procédé à la mise à jour des informations nationales relatives à la protection sociale selon les directives décidées au cours de réunions rassemblant les correspondants deux fois par an et a répondu aux enquêtes lancées par les membres du réseau MISSOC.



#### Brexit

Le service relations internationales a participé aux discussions avec les partenaires européens et la Commission européenne sur les questions d'application de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de l'accord de commerce et de coopération conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Il a notamment participé à la réunion annuelle du comité spécialisé sur la coordination de la sécurité sociale.

#### Conseil de l'Europe

Comme tous les ans, le service des relations internationales a procédé à la mise à jour du rapport consolidé sur l'application du code européen de sécurité sociale et des conventions de l'OIT n°12, 102, 121 et 130 pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Le service des relations internationales a en outre participé à la réunion du Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale au cours de laquelle ont été examinées les conclusions des experts chargés de l'examen des rapports des États membres sur l'application du Code européen de sécurité sociale pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

## Bateliers rhénans

Le service a représenté le Luxembourg aux deux réunions du Centre administratif de la sécurité sociale pour les bateliers rhénans (CASS). Les travaux ont porté sur l'amélioration de l'application des règles dérogatoires ainsi que sur la définition des notions de « batelier rhénan » et « exploitant ».

## Autres activités

Le service a actualisé le recueil des instruments internationaux de coordination (UE, EEE, Suisse, Royaume Uni). Il a également fourni des statistiques bilatérales dans le cadre de nos conventions bilatérales.

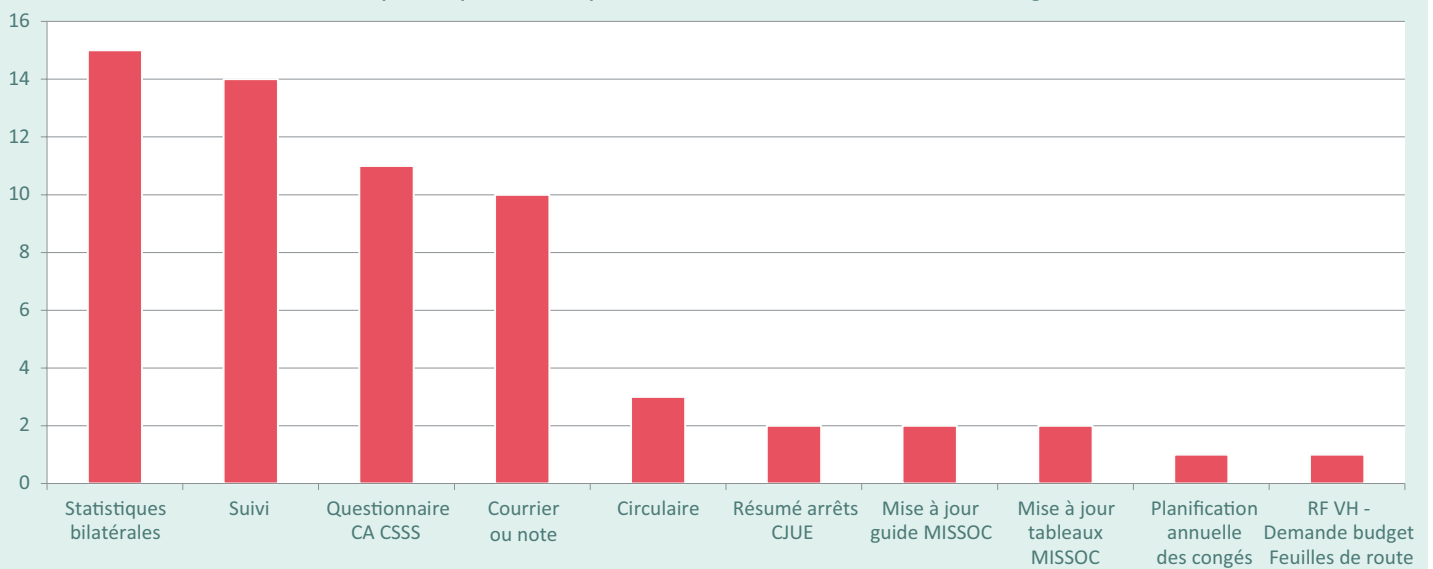
Enfin, le service a participé à neuf réunions interministérielles (CIDH, CICT, CICPE) et a poursuivi la rédaction semestrielle des résumés d'arrêts de la CJUE relatifs à la coordination des systèmes de sécurité sociale.

## Fait marquant

### Benelux

Le service des relations internationales a participé activement, depuis plusieurs années, aux travaux de négociations d'un Traité pour l'amélioration et le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la fraude sociale. En 2025, sous présidence luxembourgeoise, les négociations ont été finalisées et le texte a été approuvé par le Comité des Ministres Benelux. Le Traité sera signé au cours de l'année 2026.

Top 10 des processus auxquels le service Relations internationales a été assigné



# Service Ressources humaines et financières



Le service ressources humaines et financières (RH&Fin) s'entend comme service support pour l'ensemble des activités de l'IGSS, comme service métier sur la partie tutelle sur les ISS mais aussi comme partenaire stratégique de la Direction dans la transposition des priorités du programme de travail de l'IGSS

## Les missions du service RH&Fin

La gestion des ressources et les autres charges administratives sont confiées de façon centralisée au service Ressources humaines et financières (RH&Fin). Dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires, celui-ci a pour mission d'assurer pour l'ensemble des services de l'IGSS :

- la gestion des ressources humaines de l'IGSS (recrutement, formation, suivi des carrières, dossiers personnels, temps de travail et absences, accompagnement de la gestion par objectifs, implémentation des procédures et réformes de la Fonction publique) ;
- la gestion des ressources financières de l'IGSS (budget et comptabilité de l'Etat, marchés publics) ;
- la gestion des ressources matérielles et logistiques de l'IGSS y compris l'entretien et le nettoyage des locaux ;
- la coordination administrative de l'IGSS comprenant l'organisation de l'accueil, du courrier, des archives, du centre de documentation, des déplacements à réaliser avec la voiture de Direction.

A côté de la mission générale de surveillance ou de contrôle, le Code de la sécurité sociale confie à l'IGSS toute une série de tâches ponctuelles tombant dans le domaine du contrôle tutélaire qui la font intervenir de façon plus ou moins directe dans les processus gérés par les institutions de sécurité sociale (ISS), souvent à l'amont d'une intervention du ministère de tutelle.

Ainsi, le service RH&Fin procède au contrôle de légalité de toutes les décisions prises par les conseils d'administration

des ISS en lien avec leur personnel. Il donne son avis aux demandes d'augmentation de cadre du personnel des ISS.



Il émet son avis sur les demandes budgétaires des ISS par rapport à leurs budgets des frais d'administration, traite les éventuelles demandes de dépassement y relatifs et suit la consommation budgétaire sur base d'un encours budgétaire.

Finalement, dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, il avise toutes les déclarations des ISS emportant une participation de l'Etat aux prestations de sécurité sociale.

## L'organisation du service RH&Fin

À la fin de l'année 2025, le service RH&Fin comptait **9 agents** occupant 8,75 ETP.

Le service RH&Fin est structuré en trois équipes :

- Ressources humaines et coordination administrative.
- Ressources financières, matérielles et logistiques
- Tutelle en lien avec le contrôle de légalité des décisions des CA des ISS dans les domaines repris dans les missions du service.

Chaque agent est en principe seul responsable pour son domaine dédié. Pour certaines activités, les missions sont réalisées en binôme. Un système de remplacements est en place.

## Les activités 2025

### Ressources humaines et financières

- 7 recrutements ont été réalisés. Un étudiant a été accueilli pendant les vacances d'été. 5 agents ont quitté l'IGSS, dont 3 départs en retraite et 2 changements d'administration. 13 candidatures spontanées ont été traitées.
- 18 courriers officiels ont été adressés par voie hiérarchique au ministère de tutelle en lien avec les processus ressources humaines. 28 demandes parvenant d'agents IGSS ne nécessitant pas l'intervention du ministère de tutelle ont été traitées.
- Au niveau de la formation, un programme accueil du nouveau collaborateur est en place avec intervention de référents internes. Un accent est notamment mis sur la sécurité de l'information et la protection des données. L'IGSS a organisé avec le CGDIS une session sur « combattre correctement un feu naissant ». L'IGSS a également organisé une session dédiée pour ses agents de la formation « intelligence artificielle et protection des données » proposée par la CNPD, et à laquelle 36 agents étaient inscrits.
- L'IGSS a eu recours à 6 experts externes pour un montant total de 467.404,42 EUR. La plus grande partie de ce budget est allouée à la maintenance et au support de l'outil mis en place pour le service Pensions complémentaires. En 2025, une analyse des risques sur ledit outil a été réalisée avec un consultant externe et les recommandations sont en train d'être transposées tant par le service Pensions complémentaires que par le service Informatique.

### Contrôle de la légalité des décisions des conseils d'administration des ISS relatives à leur personnel

- 84 relevés de décisions de conseils d'administration ont été analysés avec 822 décisions validées. 1 suspension a été prononcée.

- 4 demandes de renforcement du cadre du personnel ont été reçues (CNAP, CMFEP, AAA, CCSS). La demande de la CNAP a été avisée en partie favorablement. Le nouveau cadre du personnel de la CNAP a été officialisé via RGD du 22 décembre 2025.

### Exécution du budget de l'Etat

- 62 déclarations ont été traitées.
- 9 demandes de dépassement d'un article budgétaire du budget de l'Etat ont été traitées.
- 4 échéanciers avec la fixation des avances mensuelles ont été établis.

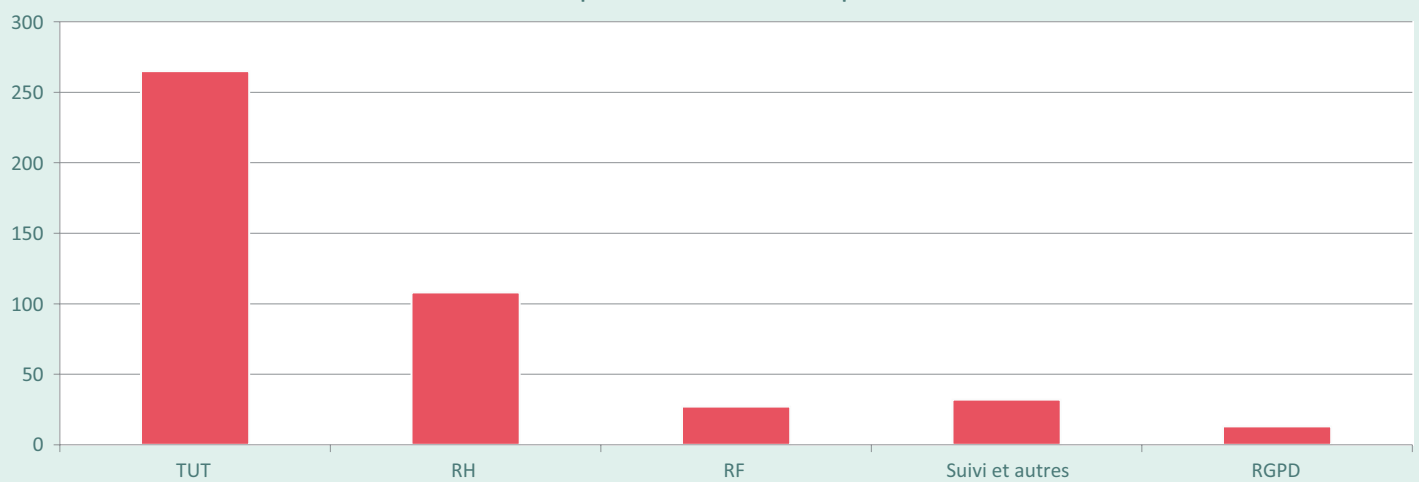
### Frais d'administration des ISS

- 10 propositions budgétaires ont été avisées.
- 88 encours budgétaires ont été vérifiés.

### Protection des données

- Le registre des traitements de l'IGSS ainsi que les différentes AIPD ont été mis à jour afin de tenir compte des évolutions dans les différentes pratiques métier des services de l'IGSS.
- Trois demandes d'accès aux données détenues par l'IGSS ont été réceptionnées et traitées.
- Huit violations de données ont été enregistrées, dont 6 avaient trait à des types d'accès ou destinataires internes erronés, 1 a été requalifiée en absence de violation et 1 avait trait à l'intégrité de données à la suite d'une erreur de programmation d'un sous-traitant. Pour chacune de ces violations, le risque pour les personnes concernées a été évalué comme négligeable de sorte qu'aucune de ces violations n'a donné lieu à une notification à la CNPD ou aux personnes concernées.

Nombre de processus du service RH&FIN par domaine



## Le projet phare 2025

Le service ressources humaines et financières a participé à la transposition d'une des priorités du programme de travail 2025-2027 de l'IGSS visant à renforcer la communication interne et l'engagement de ses agents. Un sondage a ainsi été mené auprès des agents de l'IGSS pour mieux définir les besoins internes et ainsi mieux pouvoir y répondre. 57 agents ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse de 67,9%. Plus de 250 contributions en texte libre ont été reçues. Tous ces retours vont permettre à l'IGSS de restructurer le contenu et les formats de sa communication interne. Ce projet est lancé début 2026.

## Les autres projets en 2025

Volet tutelle sur le personnel des ISS :

- **Mise en application de la loi sur l'harmonisation des carrières inférieures**: contrôle des adaptations des carrières des agents des ISS et mandat reçu pour centraliser les demandes de modifications à apporter au niveau des règlements grand-ducaux concernant les statuts des différentes ISS.
- Participation au projet de **migration de l'outil GEPOSS** du CCSS vers l'outil SAP du CGPO, tant au niveau du comité de pilotage qu'en tant que membre de l'équipe projet afin de garantir que l'IGSS pourra continuer à réaliser ses missions avec le nouvel outil.

Sur base de l'initiative d'un agent du service Études et analyses, l'IGSS a participé pour la première fois avec une équipe au **Relais pour la Vie**. Avec 37 agents qui se sont relayés sur 24 heures dans l'arène de la Coque, cette activité fut le témoin d'une grande solidarité de l'équipe IGSS avec toutes les personnes touchées par un cancer. Des t-shirts dont le design a été élaboré en interne ont été commandés et mis à disposition des participants.

Le **plan d'urgence** pour le bâtiment Wellington a été finalisé et les membres de l'équipe de première intervention ont été désignés. Les formations y relatives seront dispensées en 2026.

En réponse à la demande du service Études et analyses de pouvoir être formé en « **statistical disclosure control** » (SDC) à l'instar de ce qui est proposé par Eurostat, l'IGSS a pu faire venir les deux formateurs néerlandais au

Luxembourg pour trois jours et demi intensifs de transfert de connaissances autour des outils  $\tau$ -ARGUS et  $\mu$ -ARGUS créés par Statistics Netherlands. La finalité de la méthodologie est de protéger les données agrégées en appliquant la méthode des arrondis chaque fois que les données peuvent contenir des problèmes de réidentification des personnes et de divulgation d'informations liés à des petits effectifs.

### Fait marquant

L'adoption de la loi du 19 mai 2025 portant modification de la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité a eu un impact certain sur l'activité de l'équipe tutelle du service alors qu'à partir du 1er juin 2025, l'IGSS n'avait plus la charge de vérifier les décisions en lien avec le personnel du FNS ni de contrôler l'exécution du budget pour frais de fonctionnement.

# Cellule d'expertise médicale



La Cellule d'expertise médicale (CEM) a été créée par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Elle est placée sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale et est rattachée administrativement à l'IGSS.

La vision de la CEM est de contribuer à l'amélioration du système de santé luxembourgeois.

## Les missions de la CEM

Selon les articles 65, al. 11 et 65bis, par. (1) du CSS, la CEM a pour missions :

- d'assister la Commission de nomenclature en émettant des avis sur les affaires dont elle est saisie ;
- de proposer, selon des référentiels scientifiques, le libellé et les coefficients des actes inscrits dans les nomenclatures, d'en produire une définition complète et d'en préciser indications et conditions d'application ;
- de s'enquérir de l'évaluation scientifique des dispositifs médicaux et d'émettre des recommandations pour leur bon usage afin d'en déterminer le bien-fondé de la prise en charge par l'assurance maladie-maternité ;
- de collaborer à l'élaboration des standards de bonne pratique médicale par le Conseil scientifique du domaine de la santé et à leur promotion auprès des professionnels ;
- d'analyser des avis concernant le résultat attendu d'un acte ou service selon son intérêt diagnostique ou thérapeutique, son impact sur la santé publique et son impact financier ;
- de fournir, à la demande des ministres compétents ou de la CNS, des expertises ne portant pas sur l'évaluation de l'état de santé ou de diagnostics ou traitements de patients individuels ;
- d'assurer le secrétariat et l'appui technique du Conseil scientifique du domaine de la santé prévu à l'article 65bis, par. (2) du CSS.

## L'organisation de la CEM

À la fin de l'année 2025, la CEM comptait *6 agents* occupant 5 ETP

La CEM est une équipe pluridisciplinaire composée d'universitaires et d'administratifs de différentes filières, ce qui contribue à la diversité de ses travaux.

Les collaborateurs sont détachés de 3 administrations :

- Contrôle médical de la sécurité sociale
- Direction de la santé
- Inspection générale de la sécurité sociale

La CEM peut conclure des accords de partenariat avec des services spécialisés nationaux ou internationaux en vue de la réalisation de ses missions et peut s'adjoindre des experts.



## Les activités 2025

Le travail de la CEM se développe principalement autour des trois axes suivants :

- les avis scientifiques relatifs aux saisines du ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, de la Commission de nomenclature (CN) ou de la Caisse nationale de santé (CNS)
- l'analyse des données de la santé et de la sécurité sociale
- la collaboration méthodologique en matière de standardisation des pratiques médicales

### Aide à la CNS ou à la CN

En 2025 la CEM a été saisie à plusieurs reprises par le service Département Médicaments, dispositifs médicaux et médecine préventive de la CNS au sujet de dispositifs médicaux.

### Soutien au Conseil scientifique du domaine de la santé (CS) et ses groupes de travail (GT)

Selon la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé, la CEM collabore avec le CS en apportant un support méthodologique et scientifique et assure le secrétariat et l'appui technique du CS.

La CEM était présente aux réunions plénières du CS et à l'entrevue avec la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale. Son secrétariat a organisé 16 réunions et a coordonné 7 GT. Les membres de la CEM ont apporté un soutien méthodologique aux GT en aidant à l'élaboration des recommandations de bonne pratique médicale et à la réalisation de vidéos destinées aux patients.

### L'aide ponctuelle aux services de l'IGSS ou à d'autres groupes de travail

La CEM collaborait avec les services de l'IGSS, en sollicitant leur expertise ou en apportant ses connaissances de la pratique médicale pour l'interprétation des statistiques et pour la détermination des codes de classification des maladies ou des codes de nomenclature tarifaire. En 2025, la CEM a reçu 11 demandes d'avis ponctuels de la part de l'IGSS.

La CEM participait également au GT sur la méthodologie de détermination des forfaits hospitaliers dans le cadre des sites supplémentaires dédiés aux soins de santé ambulatoires.

Au niveau international, la CEM poursuivait sa collaboration avec Guidelines International Network (GIN), l'Association Des Epidémiologistes de Langue Française (ADELF) et la Société Française de Santé Publique (SFSP).

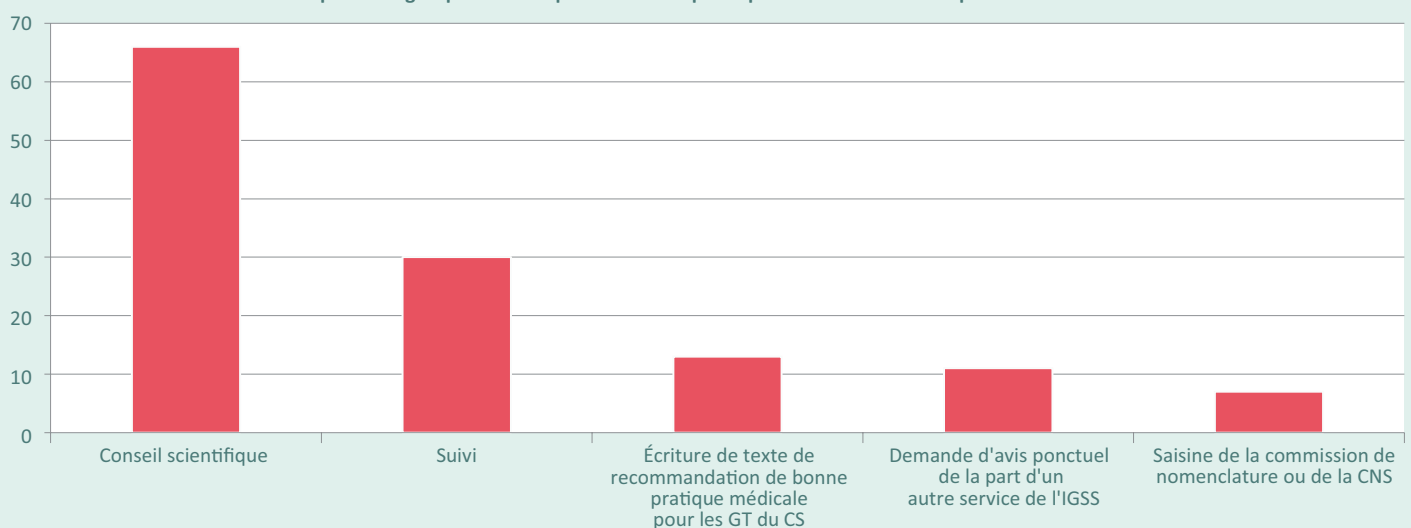
### Visibilité et transparence

La CEM, attachée aux principes de la gestion par la qualité, met régulièrement à jour ses procédures et son site Internet. En 2025, elle a participé aux travaux de l'IGSS dans le cadre de la rédaction de ses processus et de la mise en oeuvre de la loi sur l'archivage.

### Formations

Des membres de la CEM ont participé à plusieurs congrès, conférences et d'autres formations.

Top 5 des regroupements de processus avec participation de la Cellule d'expertise médicale



---

## Les projets phares 2025

### Préparation d'une séance académique à l'occasion des 20 ans du CS

#### Modernisation et standardisation des procédures internes de la CEM

Actualiser et harmoniser les processus internes (avis scientifiques, gestion des saisines, analyse de dispositifs médicaux, méthodologie) dans le cadre de la gestion par la qualité et conformément aux exigences de la loi sur l'archivage.

#### Participation de la CEM aux groupes thématiques pour le comité stratégique de redressement de la trajectoire financière de la CNS

Collaborer aux groupes « maîtrise médicalisée ».

---

### Les autres projets de la CEM en 2025

En outre, des membres de la CEM participaient en tant qu'experts scientifiques et méthodologiques aux conseils scientifiques du réseau de compétences « Immuno-Rhumatologie » et du réseau de compétences « Douleur chronique ».

En tant que soutien en expertise médicale pour l'IGSS, des membres de la CEM participaient au projet Health System Performance Assessment (HSPA) initié par l'Observatoire de la santé et au projet LLUMINAS.

### Fait marquant

La séance académique à l'occasion des 20 ans du CS a eu lieu le 22 octobre 2025. Deux oratrices du Centre belge pour l'Evidence Based Medicine (CEBAM) y ont présenté les principes et enjeux de la médecine fondée sur les preuves, en présence de 70 participants, dont Madame la Ministre Martine Deprez. Cet événement souligne le rôle essentiel du CS dans l'élaboration des recommandations nationales, garantes de pratiques de soins harmonisées et fondées sur des données scientifiques.

# Cellule Emploi-Travail



La Cellule Emploi-Travail (CET) est une cellule interministérielle sous l'autorité conjointe de l'IGSS et du Ministère du travail. Son rôle est d'enrichir les statistiques publiques dans le domaine de l'emploi et de soutenir l'action politique en produisant des chiffres et des analyses ad hoc permettant de décrire et de comprendre le fonctionnement et l'évolution du marché du travail luxembourgeois

## Les missions de la CET

La Cellule Emploi-Travail (CET) a été créée pour répondre principalement aux besoins du Ministère du Travail (MT) de statistiques sur l'emploi et le marché du travail basées essentiellement sur des données de la Protection sociale.

Sous l'autorité d'un comité d'accompagnement, elle réunit, d'une part, des collaborateurs de l'IGSS qui est le fournisseur de la majeure partie des données ainsi que du savoir-faire analytique et informatique et, d'autre part, des collaborateurs du MT qui assurent les liens avec le réseau RETEL (Réseau d'études sur le travail et l'emploi au Luxembourg) rassemblant les principaux acteurs et producteurs de données en relation avec le marché du travail.

La CET a comme missions :

- d'assurer la maintenance d'une banque de données pseudonymisées relatives au marché du travail et à l'emploi,
- d'analyser et d'assurer l'accès à ces données en vue de mieux comprendre le fonctionnement et l'évolution du marché du travail au Luxembourg,
- de participer aux travaux du réseau RETEL (Réseau d'études sur le travail et l'emploi au Luxembourg).

La CET est placée sous l'autorité opérationnelle d'un comité d'accompagnement composé d'un représentant nommé par le Ministre ayant dans ses attributions le Travail et du Directeur de l'IGSS en tant que représentant du Ministre ayant dans ses attributions la Sécurité sociale.

Le comité d'accompagnement a pour mission

- d'arrêter les orientations stratégiques de la CET,
- de coordonner les programmes de travail partiels des deux sections de la CET, à savoir celle intégrée dans l'IGSS et celle intégrée dans le MT.

Pour la réalisation de ses missions, la CET peut avoir recours au support des services de l'IGSS.

Le Directeur de l'IGSS peut charger les agents de la CET sous son autorité de projets spécifiques entrant dans les missions de l'IGSS.

## L'organisation de la CET

À la fin de l'année 2025, la CET comptait **3 agents** occupant 3 ETP et 1 agent du ministère du travail (1 ETP)

L'ensemble des missions statistiques et analytiques de la CET repose sur une base de données développée au sein de la cellule, spécifiquement conçue pour répondre aux exigences de l'analyse du marché du travail.

L'importance stratégique de cette base de données pour la CET se reflète dans l'organisation de l'équipe, structurée autour de deux profils complémentaires : des spécialistes en business intelligence, chargés du développement, de la gestion et de la mise à jour de la base, et des analystes experts du marché du travail, qui peuvent ainsi s'appuyer

sur des données fiables, cohérentes et préparées en amont pour répondre aux exigences des analyses à conduire.

**44**

demandes de statistiques

**13**

tableaux dynamiques  
sur l'emploi  
publiés et mis à jour  
semestriellement

## Les activités 2025

Une partie des activités de la CET relève de tâches récurrentes :

- Traitement des demandes de statistiques agrégées : de nombreuses demandes d'informations concernant le marché du travail et émanant de partenaires institutionnels ou de la société civile sont adressées à la CET. Certaines de ces demandes sont simples et rapides à traiter tandis que pour d'autres, plus complexes et souvent récurrentes, les informations fournies par la CET constituent un véritable outil de monitoring pérenne pour les partenaires qui les obtiennent. Dans la limite du possible, les données fournies par la CET dans le cadre de ces demandes de statistiques agrégées sont protégées des risques d'identification et de divulgation d'informations personnelles. En 2025, la CET a répondu à 44 demandes de données.
- Traitement des demandes de microdonnées dans le cadre de la Luxembourg Microdata Platform on Labour and Social Protection (LMDP). En 2025, 10 demandes ont porté sur le domaine de l'emploi et ont, à ce titre, été traitées par les experts de la CET.
- Mise à jour des tableaux statistiques produits par la CET : cette activité porte sur l'actualisation des tableaux dynamiques relatifs aux stocks d'emplois et aux flux de main-d'œuvre publiés sur le site de l'IGSS, ainsi que des statistiques élaborées spécifiquement pour certains partenaires institutionnels (tels que le STATEC ou l'ADEM), dont le format est adapté pour être au plus près de leurs besoins.
- Enrichissement du dictionnaire de données mises à disposition des chercheurs dans le cadre de la LMDP. La CET est en charge du développement de nouvelles variables au sein de registres existants ou de nouveaux registres de données mises à disposition de la recherche. Cet enrichissement est réalisé en collaboration avec les différents services de l'IGSS, selon la thématique relevant des registres à développer. En 2025, de nouveaux registres en lien avec la santé ont été conçus, leur développement devant intervenir en 2026.

D'autres activités dépendent de projets ponctuels pris en charge par la CET. Pour l'année 2025, ces projets sont les suivants :

### Rédaction d'un cahier statistique intitulé « Epuisement du droit à l'indemnité pécuniaire en cas de maladie de longue durée : quelle évolution après l'allongement du droit introduit en 2019 ? »

Cette étude évalue les effets de la loi du 10 août 2018, qui a prolongé la durée maximale d'absence indemnisée pour maladie de 52 à 78 semaines sur 104 semaines, afin de réduire la précarité des salariés malades et favoriser leur maintien dans l'emploi.

### Elaboration de notes méthodologiques relatives à la transposition de la directive européenne 2022/2041 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'UE.

L'objectif de ces notes, destinées au Ministère du Travail, est de recenser les différents indicateurs envisageables pour estimer le caractère adéquat du salaire social minimum luxembourgeois et d'analyser les avantages et inconvénients de chacun d'eux.

### Poursuite des analyses sur les salariés handicapés

La situation socio-économique des personnes ayant le statut de salarié handicapé a fait l'objet de peu d'analyses au Luxembourg. Plus précisément, leur situation face à l'emploi est très peu documentée. Afin de mieux connaître les salariés handicapés et d'étayer la réflexion politique sur ce point, le département Handicap du Ministère du Travail (MT), en collaboration avec la Cellule Emploi-Travail (CET) de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), a développé depuis 2023 un programme d'analyses. Dans la continuité des deux études publiées en 2024, ce programme a donné lieu en 2025 à une 3<sup>e</sup> publication, intitulée « Analyse des trajectoires professionnelles des salariés handicapés ».

## Fait marquant

### Adaptation de la LMDP à la transposition au Luxembourg du Data Governance Act (DGA).

La loi nationale, qui découle du DGA, sur « la valorisation des données du secteur public dans un environnement de confiance » vise à encadrer l'accès, l'échange et la réutilisation des données détenues par les administrations. La LMDP de l'IGSS, qui depuis 2018, remplit cette mission pour les données des institutions de sécurité sociale, doit donc ajuster une partie de ses procédures pour s'adapter à ce nouveau contexte. Cette adaptation a nécessité au cours de l'année un suivi des discussions, notamment législatives, entre les partenaires impliqués dans le projet ainsi qu'une mise en conformité du dictionnaire de la LMDP avec les standards retenus dans le cadre de la nouvelle loi pour la publication du catalogue de données du secteur public.

---

## Les projets phares 2025

Vers une interface dédiée aux données relatives à l'emploi : la Luxembourg Labour Market Data.

Afin d'améliorer l'offre statistique dans le domaine de l'emploi, la CET conçoit et développe depuis 2024 la **LLMD (Luxembourg Labour Market Data)**. Cette vitrine, qui sera hébergée au Ministère du Travail, a pour ambition de centraliser l'ensemble de l'offre statistique produite par la CET. Elle vise à couvrir un large éventail de besoins, allant de ceux exprimés par la société civile, simples et souvent très agrégés, à des demandes beaucoup plus sophistiquées émanant de la communauté des chercheurs.

La LLMD intégrera une interface permettant au grand public d'accéder de manière autonome à des statistiques agrégées, générées à la demande. Le principal défi de cette interface consiste à proposer des données pleinement protégées contre les risques de réidentification ou de divulgation d'informations personnelles, conformément aux procédures de protection des données recommandées au niveau européen. Plus précisément, l'enjeu majeur réside dans l'intégration, au cœur même de l'application, du logiciel **Tau-Argus**, qui permet d'arrondir de façon automatisée des tableaux de données. Cette interface, innovante parce qu'elle combine flexibilité de l'offre statistique et haut niveau de protection des données, s'inscrit pleinement dans la volonté affichée du gouvernement d'améliorer l'accès aux données publiques.

En 2025, le développement de cette interface s'est poursuivi, notamment par la conception et création de la base de données ad hoc devant alimenter le système de statistiques à la demande.

---

# Annexes

## Les publications de l'IGSS en 2025

Mois de publication	Sujet
Janvier	Paramètres sociaux valables au 1er janvier 2025
	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 30 septembre 2024
	Rapport général sur la sécurité sociale 2024
	Programme de travail de l'IGSS 2025-2027
Février	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 31 octobre 2024
	Rapport d'activité IGSS - Exercice 2024
Mars	Aperçu no 27 – Le recours au congé parental des parents des enfants nés en 2017
	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 29 novembre 2024
	Contribution de l'IGSS dans la consultation sur la viabilité du système des retraites
	Code de la sécurité sociale 2025
Avril	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 29 décembre 2024
Mai	Paramètres sociaux valables au 1er mai 2025
	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 31 janvier 2025
Juin	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 28 février 2025
	Aperçu no 28 – Recours aux soins de médecine et aux soins de médecine dentaire – une analyse transfrontalière
	Aperçu no 29 – Prolongation de la carrière professionnelle dans le contexte du régime général d'assurance pension
Juillet	Mise à jour Open Data
	Aperçu no 30 – Analyse de survie des nouveaux retraités du régime général d'assurance pension sur la période 2010-2024
	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 31 mars 2025
	Tableau de bord de l'absentéisme – Trimestre 2 – Données jusque fin mars
	Cahier statistique no 21 – Prestations sociales et redistribution monétaire : quel rôle jouent-elles dans les inégalités de revenu au Luxembourg ? - Edition 2025
Août	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 30 avril 2025
Septembre	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 30 mai 2025
	Aperçu no 31 – Les départs en pension d'invalidité du régime général d'assurance pension
Octobre	Tableau de bord de l'absentéisme – Trimestre 3 – Données jusque fin juin
	Assurance dépendance – Rapport d'analyse prévisionnel 2025
	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 30 juin 2025
	Cahier statistique no 22 – Absentéisme pour cause de maladie: ce que disent les chiffres - Edition 2025
	Rapport sur la situation financière de l'assurance maladie-maternité 2025
Novembre	Aperçu no 32 – Le recours au congé parental des parents des enfants nés en 2018
	Cahier statistique no 23 – Épuisement du droit à l'indemnité pécuniaire en cas de maladie de longue durée : quelle évolution après l'allongement du droit introduit en 2019 ?
	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 31 juillet 2025
Décembre	Tableau de bord de l'Emploi – Données au 29 août 2025

## Les publications avec participation de l'IGSS en 2025

Sujet	Publié par
Les professionnels de la santé au Luxembourg : Un modèle d'évaluation quantitative	Observatoire national de la santé
Indicateurs qui alimentent le "monitoring framework for the European Child Guarantee" (publication bi-annuelle)	Commission européenne
WHO Dashboard - Influenza vaccination coverage	OMS
Mise à jour de la base de données de l'OCDE	OCDE
Tax and benefit policy descriptions for Luxembourg 2025 (Rapport annuel)	OCDE
Leave Review 2025 - Luxembourg country note	International Network on Leave Policies and Research
Mise à jour des données IGSS sur l'Observatoire de l'égalité entre les genres	Observatoire de l'égalité entre les genres
Exportation des prestations familiales (indicateurs qui alimentent le "Report on the questionnaire on the export of family benefits. Reference year 2024" publié par un consortium de centres de recherche pour le compte de la Commission Européenne)	HIVA et autres institutions pour le compte de la Commission Européenne
Indicateurs concernant le nombre de congés parentaux publiés sur le site du MEGA	Observatoire de l'égalité entre les genres
Équilibre vie professionnelle / vie privée - site internet	Observatoire de l'égalité entre les genres
Coordination of social security systems at a glance	Commission européenne
Health at a glance 2025 (Publication annuelle)	OCDE
Country Health Profiles 2025 (Publication biennale)	Commission européenne
Global spending on health (Publication annuelle)	OMS
Pensions at a Glance 2025 (Publication biennale)	OCDE

Retrouvez nos publications sur notre site internet:

[igss.gouvernement.lu](https://igss.gouvernement.lu)

## Glossaire des abréviations

### Institutions, organismes et cadres juridiques

AAA	Association d'assurance accident
ACD	Administration des contributions directes
AD	Assurance dépendance
ADELFI	Association des épidémiologistes de langue française
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
AIPD	Analyse d'impact relative à la protection des données
AISS	Association internationale de la sécurité sociale
ALK	Association luxembourgeoise des kinésithérapeutes
AMM	Assurance maladie-maternité
ANLux	Archives nationales de Luxembourg
CACSSS	Commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
CAE	Caisse pour l'avenir des enfants
CASS	Centre administratif de la sécurité sociale pour les bateliers rhénans
CCSS	Centre commun de la sécurité sociale
CEBAM	Centre belge pour l'Evidence-Based Medicine
CGDIS	Corps grand-ducal d'incendie et de secours
CGPO	Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État
CICPE	Comité interministériel de coordination de la politique européenne
CICT	Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière
CIDH	Comité interministériel des droits de l'homme
CISS	Centre informatique de la sécurité sociale
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CMFEP	Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics
CN	Commission de nomenclature
CNAP	Caisse nationale d'assurance pension
CNPD	Commission nationale pour la protection des données
CNS	Caisse nationale de santé
COSO	Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
CS	Conseil scientifique du domaine de la santé
CSS	Code de la sécurité sociale
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'État
DCSH	Documentation et Classification des Séjours Hospitaliers
DGA	Data Governance Act
DIM-IT	Sous-groupe de travail DIM-IT rattaché au comité de pilotage de la DCSH
EEE	Espace économique européen
EESSI	Electronic Exchange of Social Security Information
EHFCN	European Healthcare Fraud and Corruption Network
EPSCO	Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
ESSPASS	European Social Security Pass
ETP	Équivalents temps plein
FDC	Fonds de compensation
FMI	Fonds monétaire international
FNS	Fonds national de solidarité
GT	Groupe de travail
HSPA	Health System Performance Assessment

IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
IRP	Institution de retraite professionnelle / institutions de retraite professionnelle
ISS	Institutions de sécurité sociale
LAF	Lutte contre l'abus et la fraude
M3S	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
MEGA	Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité
MDE	Mutualité des employeurs
MISSOC	Système d'Information Mutuelle sur la Protection Sociale
MT	Ministère du Travail
ObSan	Observatoire national de la santé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
RCP	Régime complémentaire de pension
RGD	Règlement grand-ducal
RGPD	Règlement général sur la protection des données
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg
UE	Union européenne
WHO	World Health Organization (équivalent anglais de l'OMS)

### Données, outils, projets et méthodes

μ-ARGUS	Outil de protection statistique des microdonnées
ask4mdp	Application d'introduction et de suivi des demandes de microdonnées
BI	Business intelligence
BS2000	Système mainframe BS2000 utilisé au CISS
DAP	Données par Affilié, par Plan et par exercice
DBA	Database administrator / administration des bases de données
DER	Données par Entreprise, par Régime et par exercice
DIM-IT	Sous-groupe informatique rattaché au comité de pilotage DCSH
DWH	Data Warehouse
GEPOSS	Application de gestion du personnel du CCSS
GIN	Guidelines International Network
GIT	Gestionnaire de versions Git
ISOG	Informationssystem iwwer Sozial Ofsécherung a Gesondheet
LLMD	Luxembourg Labour Market Data
LMDP	Luxembourg Microdata Platform on Labour and Social Protection
MDCT	Metadata Capture Tool
MDP	Microdata Platform
ODI	Oracle Data Integrator
PenCom	Pensions complémentaires (nom abrégé du service et de l'application associée)
PLACO	Plan comptable uniforme
POC	Proof of concept
PSVaG	Pensions-Sicherungs-Verein Versicherungsverein auf Gegenseitigkeit
Qlik / QlikSense	Outil / plateforme de business intelligence Qlik
SAP	Progiciel SAP
SDC	Statistical disclosure control
SFSP	Société française de santé publique
SPAFIL-IGSS	Modèle de microsimulation utilisé dans le cadre du couplage micro-macro
Tau-ARGUS	Outil de protection statistique des tableaux agrégés

---

## Abréviations de service et de fonctionnement interne

---

CA	Conseil d'administration
CEM	Cellule d'expertise médicale
CET	Cellule Emploi-Travail
E&A	Études et analyses
QP	Question(s) parlementaire(s)
RETEL	Réseau d'études sur le travail et l'emploi au Luxembourg
RF	Ressources financières
RH	Ressources humaines
RH&Fin	Ressources humaines et financières
SVH	Sans voie hiérarchique
TUT	Tutelle

---